

LE DEVOIR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Quelque 200 étudiants ont perturbé hier une conférence du premier ministre Jean Charest à l'École des hautes études commerciales. Ils promettent de tels comités d'accueil aux ministres libéraux sur les différents campus du Québec. Les tenants d'une grève générale illimitée ont cependant peu de succès dans les assemblées générales.

L'automne étudiant se refroidit

Le combatif Cégep du Vieux-Montréal rejette le recours à la grève générale

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Terreau fertile au militantisme étudiant s'il en est un, le cégep du Vieux-Montréal n'ouvrira pas le bal d'une éventuelle grève générale cet automne. La campagne de mobi-

lisation de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) est à peine lancée qu'elle semble déjà avoir du plomb dans l'aile.

L'assemblée générale des étudiants du cégep du Vieux-Montréal a rejeté lundi, dans une proportion de 59 %, l'idée de déclen-

cher une grève générale illimitée lorsque sept associations étudiantes réunissant plus de 25 000 étudiants seront prêtes à la faire. Quelque 1300 étudiants participaient à l'assemblée, soit environ 20 % de la population étudiante.

Ce n'est pas un hasard si le cé-

gep du centre-ville, traditionnellement très militant, figure parmi les premiers à se prononcer sur un mandat de grève générale illimitée, pour dénoncer la hausse des droits de scolarité de 30 % en cinq ans et

VOIR PAGE A 10: ÉTUDIANTS

Un discours du Trône en soirée

Harper veut empêcher l'opposition de réagir aux heures de grande écoute

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — La rumeur circulait depuis des semaines, mais elle est désormais confirmée: le gouvernement conservateur de Stephen Harper dévoilera son très attendu discours du Trône... en soirée. Selon ce qu'a appris *Le Devoir*, cet accroc à la tradition a pour objectif d'utiliser les médias, en particulier les réseaux de télévision, à l'avantage du gouvernement: l'événement sera présenté si tard que les critiques de l'opposition pourraient ne pas être toutes rapportées à temps pour les bulletins de nouvelles.

Trois sources distinctes ont confirmé hier au *Devoir* que le premier ministre Stephen Harper a décidé de présenter le discours du

Trône à 19h, soit quatre à cinq heures plus tard qu'il ne l'est habituellement. La décision a été annoncée aux troupes lundi soir.

«Ce sont des heures de grande écoute, explique un stratège interrogé sur les raisons possibles de ce choix. Au lieu de faire cela en plein après-midi quand il n'y a pas un chat qui regarde, on fait ça à 20h, à l'heure de grande écoute le soir, et tout le monde va regarder en direct. Après cela, ils ferment la télévision, regardent les nouvelles ou écoutent le hockey.»

Le mardi 16 octobre, date choisie pour le retour des parlementaires à Ottawa et la présentation du fameux discours, les Canadiens de Montréal affronteront les Panthers

VOIR PAGE A 10: DISCOURS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

IDÉES

Le « nous » de la nation québécoise, vu par Bernard Landry

À lire en page A 9

Mécénat au féminin

La philanthrope Pheobe Greenberg lance la première exposition de la Fondation DHC/ART

FRÉDÉRIQUE DOYON

Dans le trop petit monde du mécénat québécois, les femmes font presque figures d'exception. D'où la bouffée d'air frais instiguée par Pheobe Greenberg, directrice de la Fondation DHC/ART. Lancée l'an dernier, la Fondation inaugure demain son nouvel espace d'art contemporain avec une exposition majeure consacrée à l'artiste britannique Marc Quinn.

Outre notre Phyllis Lambert nationale, Montréal peut maintenant s'enorgueillir d'une autre joueuse qui conjugue fortune et souci des arts. Encore peu connue du public, Pheobe Greenberg n'aime pas se mettre à l'avant-plan, mais pour assurer la réussite de son œuvre, la Fondation DHC/ART, elle accepte de lever un peu le voile sur sa passion pour les arts.

«L'art doit trouver sa voie dans la communauté», affirme-t-elle presque du bout des lèvres au début de l'entrevue, sous l'œil bienveillant de l'Africaine croquée par la photographe française Valérie Belin. C'est très important de rendre l'art accessible au public; c'est donc le but de ma fondation d'offrir des expositions d'artistes d'un certain calibre et de les amener ici à Montréal.» Le nouveau lieu d'exposi-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le secteur privé doit prendre ses responsabilités dans le domaine des arts, estime Pheobe Greenberg, photographiée dans un nouvel espace d'art contemporain, rue Saint-Jean, dans le Vieux-Montréal.

situé dans un magnifique édifice de la rue Saint-Jean, dans le Vieux-Montréal, sera donc ouvert gratuitement du mardi au samedi. La dame mécène ménage ses mots et n'aime pas parler au «je», puisque la Fondation, entièrement financée par des intérêts privés, repose

sur l'action concertée d'une équipe de huit personnes «avec des expertises dans plusieurs domaines», insiste-t-elle, dont les quatre membres du conseil d'administration qui entérinent les choix de programmation.

VOIR PAGE A 10: MÉCÉNAT

Conditions de vie

Les aînés ont été abandonnés, dit Louise Harel

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Où trouver à se loger quand les forces s'amenuisent et que les soins deviennent une nécessité quotidienne? Cette question lancinante hante chacune des séances de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, qui bat son plein ces jours-ci dans l'ombre de la très médiatisée Commission sur les accommodements raisonnables. Hier, à Montréal, cette préoccupation était sur toutes les lèvres, offrant à Marguerite Blais, la ministre responsable des aînés, autant de témoignages crève-cœur. Ceux-ci ont été repris au bond par le Parti québécois, qui accuse carrément le gouvernement Charest d'avoir mis en péril la désinstitutionnalisation de l'hébergement de longue durée.

De grands changements ont en effet été promis par Philippe Couillard, le ministre de la Santé, afin de diversifier l'offre faite aux personnes âgées qui ont besoin de plus de soins, mais qui peuvent encore rester dans leur maison ou dans un logement adapté à leurs besoins, notamment par la



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Louise Harel

création de ressources intermédiaires (RI) en partenariat avec le privé. En tout, 1355 places en RI ont été promises à l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, à qui on a aussi fait miroiter le financement nécessaire pour aider 10 336 personnes en attente de soins à domicile, rappelle Louise Harel, porte-parole du Parti québécois en matière de services sociaux et d'aînés en perte d'autonomie.

VOIR PAGE A 10: AÎNÉS

INDEX

Announces.....	B 5
Avis publics.....	C 4
Carrières.....	B 4
Décès.....	B 5
Météo.....	B 5
Mots croisés.....	C 4
Sudoku.....	B 5
Télévision.....	B 6

CHRISTIANE CHARETTE 9h

Rencontre avec Luc Plamondon

Réalisation: Bruno Guglielminetti

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

www.radio-canada.ca/christiane



LES ACTUALITÉS

Offensive
contre
le vol
d'identité

FABIEN DEGLISE

Devant la montée en flèche du vol d'identité au pays, Ottawa passe à l'offensive. Dès la reprise des travaux parlementaires, le Code criminel sera en effet modifié, a annoncé hier Robert Nicholson, le ministre fédéral de la Justice. Objectif de la réforme: criminaliser toutes les composantes de ce type de vol, alors que toutes ne le sont pas forcément aujourd'hui.

«Les étapes préliminaires de la collecte, de la possession et du trafic de renseignements [personnels] ne sont généralement pas visés par les infractions actuelles [définies par la loi], a-t-il indiqué lors d'un point de presse tenu à Montréal. Or, pour protéger les Canadiens contre le vol d'identité, nous devons donner à la police les outils dont elle a besoin pour arrêter cette activité avant qu'elle ne cause des dommages.»

Sans préciser la teneur du projet de loi visant à modifier le code, M. Nicholson a reconnu vouloir ainsi colmater plusieurs brèches législatives. À l'heure actuelle, en raison de ces brèches, l'usage d'une carte de débit copiée est illégal, alors que la copie du numéro d'identification personnel (NIP) et la vente de ce NIP ne le sont pas.

Ce premier pas vers une plus grande criminalisation du vol d'identité a été applaudi hier par l'Association des banquiers canadiens (ABC). «Le système bancaire demande depuis plusieurs années au gouvernement de revoir le Code criminel pour combler les lacunes, a indiqué le directeur de ce regroupement, Jacques Hébert. Et nous allons soutenir son effort.»

Du même souffle, la commissaire à la protection de la vie privée, Jennifer Stoddart a salué l'initiative du gouvernement pour «enrayer la prolifération d'une fraude coûteuse et dévastatrice sur le plan émotionnel». «La perte de renseignements personnels peut avoir de graves répercussions financières, a-t-elle indiqué, et causer aussi des préjudices aux victimes pendant des années.»

L'enjeu du vol et de la fraude d'identité est effectivement de taille. Selon le Conseil canadien des bureaux d'éthique commerciale, ce type de crime génère bon an mal an des pertes d'environ deux milliards de dollars. Les consommateurs, les banques, les émetteurs de cartes de crédit et les commerces doivent payer cette facture. Par ailleurs, au cours des deux dernières années, 45 000 cas de vol d'identité ont été découverts par Equifax, une entreprise spécialisée dans l'information sur le crédit des particuliers.

Pour Option consommateurs, cette annonce est un pas dans la bonne direction pour enrayer l'usage frauduleux de renseignements personnels. L'organisme spécialisé dans la protection du consommateur compte toutefois «suivre de près ce dossier et cette réforme», a indiqué au *Devoir* Jannick Desforges, et ce, pour s'assurer que les modifications légales envisagées ne mettent pas en péril le respect de la vie privée des consommateurs.

En novembre dernier, un sondage Ipsos-Reid indiquait qu'environ 28 % de la population avait été victime ou connaissait des victimes de vol d'identité. Par ailleurs, le même coup de sonde a révélé la peur liée à ce type de fraude chez 73 % des répondants, a tenu à rappeler hier le ministère de la Justice.

Le Devoir



La MRC de Roussillon devient le premier gouvernement régional à permettre à ses citoyens, par voie de règlement, de se prononcer sur le développement de parcs éoliens.

MRC de Roussillon

La population aura son mot à dire
sur l'implantation d'éoliennesLOUIS-GILLES
FRANCEUR

La MRC de Roussillon, en Montérégie, vient d'adopter un règlement qui encadre le développement éolien sur son territoire et qui prévoit pour la première fois au Québec que ses citoyens pourront se prononcer sur la pertinence de l'autoriser ou non.

Cette première en matière de politique publique municipale s'ajoute au zonage des aires ou les projets éoliens pourront être implantés afin de réduire les nuisances et préserver les paysages.

Le règlement adopté par cette MRC aurait de fortes chances d'être approuvé par Québec, soutenait hier le porte-parole de la MRC, Pierre Tadros, car il coïncide avec les exigences gouvernementales visant à favoriser l'acceptabilité environne-

mentale et sociale de ces équipements, dont la région souhaite la venue, de l'avis de tous les maires réunis dans la MRC.

Déjà, deux des 66 projets récemment soumis à Hydro-Québec dans le cadre de son appel d'offres pour 2000 MW d'éolien pourraient être développés dans cette municipalité de la rive sud. Un projet de la société Innergex, d'une capacité de 108 MW, se situe près de Saint-Philippe, La Prairie et Saint-Jacques-le-Mineur. Le deuxième, d'une puissance installée de 100 MW, est parrainé par Kruger dans les environs de Saint-Mathieu, Saint-Isidore, Saint-Rémi, Saint-Michel, Saint-Constant et Mercier.

Dans un premier temps, la MRC de Roussillon a zoné le développement éolien sur son territoire en répartissant, selon les zones, les projets selon qu'ils seront clas-

sés très grands, grands, moyen ou petits. Par exemple, dans les zones limitées aux parcs de taille moyenne (10 à 25 MW) ou petite (moins de 10 MW), les promoteurs ne pourront développer que des parcs communautaires.

Encadrées par le règlement de la MRC, les municipalités devront intégrer ces normes dans leur plans d'aménagement d'ensemble (PAE). Elles pourront par exemple permettre que les parcs d'éoliennes puissent être situés à un demi-kilomètre des principaux axes routiers, alors qu'ils doivent en principe être à au moins un kilomètre. Le PAE couvrira aussi tous les aspects du zonage: milieux humides, protection des couverts forestiers (de moins en moins présents dans cette région), lieux récréotouristiques, etc.

Une fois que les promoteurs

auront élaboré leur projet en fonction de ces critères, et négocié des ententes avec leurs voisins, les citoyens seront toujours libres de signer le registre municipal. Si les signatures atteignent le nombre permettant de déclencher un référendum, le sort définitif du projet sera scellé par cet exercice démocratique.

Un flou demeure toutefois sur la question de savoir si cet exercice référendaire doit se dérouler avant l'attestation de conformité que la municipalité doit envoyer au ministère de l'Environnement pour enclencher le processus d'évaluation environnementale, ou après l'examen du dossier par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et les révélations auxquelles l'audience peut donner lieu.

Le Devoir

Commission Bouchard-Taylor

Rimouski adopte une
Déclaration des droits des citoyens

NORMAN DELISLE

Rimouski — La ville de Rimouski vient de se doter d'une Déclaration des droits des citoyens dont le maire Eric Forest est particulièrement fier.

«L'ensemble des gestes de la municipalité devront respecter un certain nombre de principes, comme celui de l'égalité entre les hommes et les femmes. Notre planification de la ville devra se tenir sans discrimination de sexe, de provenance, de race ou de religion. On veut donner le signal que l'administration favorise l'immigration chez nous. C'est une suite logique donnée à notre vision que la ville se développe sur des valeurs liées à l'inclusion et au respect», a déclaré le maire Forest hier, aux audiences de la commis-

sion Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables.

La Ville émet notamment un guide à l'intention des nouveaux arrivants, destiné à encourager leur participation à la vie économique et sociale de cette capitale du Bas-Saint-Laurent. On y prône les valeurs fondamentales comme l'égalité des sexes et la participation citoyenne, qui guideront les actions de la Ville.

Le maire Forest a raconté que sa ville, qui compte une université, un cégep, et plusieurs instituts spécialisés, accueille chaque année plusieurs enseignants et étudiants étrangers qui enrichissent le milieu.

Cette initiative a amené les félicitations du coprésident de la commission, Gérard Bouchard,

qui y voit une initiative allant dans le sens de l'inclusion et de la solidarité.

Par ailleurs, un professeur de l'Université du Québec à Rimouski, Pierre Cadieux, juge que les tribunaux ont trop de pouvoirs pour interpréter les chartes de droits. Il faut s'assurer qu'ils ne créent pas de nouveaux droits en interprétant les lois, estime-t-il.

«Il faut que la charte soit interprétée de façon plus restrictive. Si une loi est contraire à la charte canadienne ou québécoise, les juges devraient pouvoir déclarer que la loi est incompatible, mais pas l'invalidier», a déclaré M^r Cadieux aux audiences.

Une telle stratégie de la part des tribunaux permettrait aux législateurs de faire les modifications nécessaires aux lois ou

même à la charte. Les législateurs sont des élus, pas les juges, a rappelé M^r Cadieux.

«Dire que la loi est inconstitutionnelle a pour effet de bloquer tout développement de cette loi. On est alors obligé de recommencer le processus. Cela remet le pouvoir décisionnel à la Cour plutôt qu'aux élus», a-t-il dit.

M^r Cadieux a fait valoir que les gens veulent reprendre en main le débat public sur la question des accommodements, et que ce débat ne demeure pas entre les mains des juges.

Il a dénoncé un récent jugement rendu par un tribunal ontarien, où l'on dit que la liberté de religion prime sur la loi touchant l'immigration.

La Presse canadienne

Huntingdon
bannit les sacs
de plastiqueGUILLAUME
BOURGAULT-CÔTÉ

Après les adolescents dans les rues le soir, c'est maintenant au tour des sacs de plastique d'être bannis à Huntingdon.

C'est là une des dernières idées du maire de la municipalité, Stéphane Gendron, qui a déposé hier soir au conseil municipal un «Plan vert» concocté de A à Z par lui-même. Selon l'ancien animateur de télévision et de radio, ce plan permettra à Huntingdon d'atteindre les objectifs gouvernementaux de récupération et de recyclage à partir de l'an prochain (60 % des matières potentiellement valorisables).

La Ville a du rattrapage à faire. Depuis janvier 2006, Huntingdon n'offre plus de collecte sélective à ses quelque 3000 résidents. La raison? Elle trouvait que les coûts étaient trop élevés, et le renouvellement du contrat avec le fournisseur de service aurait imposé une augmentation de taxes. Tous les déchets domestiques prennent donc le chemin du dépotoir depuis la fin du contrat.

Hier, Stéphane Gendron indiquait par communiqué que cette décision a été la «meilleure que nous avons prise». Observant que les «coûts de recyclage ont explosé au cours des dernières années», il se demande «à qui profite cette nouvelle mode» qu'il associe à un «sentiment de culpabilité». Sa réponse: la collecte ne profite qu'à «l'oligopole de quelques grosses poches qui engrangent l'argent des contribuables au nom de l'Environnement».

Après avoir réfléchi à cette situation, M. Gendron en est venu à la conclusion qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Il a donc élaboré un plan qui permettra d'après lui «d'offrir des infrastructures de revalorisation pour la région, de même que des services de collecte et de tri à moindre coût que le privé, tout en faisant une marge de bénéfices».

Le maire Gendron n'a pas rappelé *Le Devoir* hier pour expliquer les détails de son projet, qui devait être adopté en soirée.

En parallèle à la reprise de la collecte sélective, les élus de Huntingdon devaient aussi se prononcer sur une proposition interdisant les sacs en plastique, pour privilégier les sacs à usage multiple. La municipalité deviendrait la première à agir ainsi au Québec. Une mesure semblable est toutefois à l'étude à Amqui, alors que plusieurs villes du monde ont déjà fait le pas pour réduire l'utilisation des sacs de plastique.

Le Devoir

EN BREF

Des millions
pour l'éolien

Québec — Ottawa a annoncé hier matin une aide financière de 31 millions sur dix ans au projet de parc éolien de Baie-des-Sables, en Gaspésie, de l'entreprise Cartier énergie éolienne. Le ministre fédéral des Ressources naturelles, Gary Lunn, a profité d'une allocution prononcée devant le Congrès annuel de l'Association canadienne de l'énergie éolienne, à Québec, pour confirmer cet investissement. Le parc éolien de Baie-des-Sables, qui compte 73 éoliennes de 1,5 mégawatt, est l'un de ceux qui bénéficieront du programme fédéral Eco-Energie, annoncé en janvier dernier. Le gouvernement conservateur injectera 1,5 milliard sur 10 ans dans le développement d'énergies renouvelables. — *La Presse canadienne*

VEUILLEZ JOINDRE ET EXPÉDIER AVEC VOTRE DON DES MAINTENANT

REPAS COMPLET DE L'ACTION DE GRÂCE - 2,48\$



Les montants cités sont les coûts moyens et comprennent les frais de préparation et de service. Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 10\$ et plus. Organisme de charité enregistré 10819 5215 RR0001

Nous avons besoin de votre aide pour offrir des repas chauds et procurer d'autres services essentiels en cette période de l'Action de Grâce aux personnes démunies, sans-abri et qui souffrent dans la région de Montréal.

Pour seulement 2,48\$, vous pouvez offrir un repas chaud, un abri sécuritaire et une aide qui pourrait être le point de départ d'une nouvelle vie.

S'il vous plaît, aidez-nous à donner de la nourriture et des soins à ceux qui ont faim, aux sans-abri et à ceux qui souffrent en postant votre don dès maintenant.

- 24,80\$ pour aider 10 personnes
- 62,00 pour aider 25 personnes
- 124,00 \$ pour aider 50 personnes
- _____ pour aider le plus de personnes possibles

Veillez donner en ligne au www.missionbonaccueil.com ou composez le 514-523-5288

Nom : _____
Adresse : _____
Ville/Prov./Code postal : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____



Libellez votre chèque à :
MISSION BON ACCUEIL
606 rue De Courcelle, dépt. 403305
Montréal (Québec), H4C 3L5
www.missionbonaccueil.com

NOTRE 115^e ANNÉE AU SERVICE DES DÉMUNIS

Luc BACHAND, Guy PETIT,
Philippe VANIER

**CHIMIE
534**

5^e secondaire

APPROUVÉ PAR LE MÉQ

Manuel de l'élève • 456 pages • 63,25 \$
ISBN 978-2-7609-3587-0

LIDEC inc.
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Colette BAILLARGEON
Marguerite PLANTE

**Au fil des
jours avec...**

Version anglaise
aussi offerte

1^{re} à 6^e année du primaire
Cahier • 14,65 \$ ch. Corrigé • 28,80 \$ ch.

GUERIN, éditeur ltée
514-842-3481

Savoirs essentiels en
mathématiques au primaire

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

ACTUALITÉS



Manon Cornéliier

L'intention
derrière les mots

Le chef bloquiste Gilles Duceppe l'a répété à satiété hier. Il ne planifie pas sa sortie. On est obligé de le croire jusqu'à preuve du contraire, c'est-à-dire quand on aura en main plus que les commentaires de quelques sources anonymes, dont une affirmant que l'homme, âgé de 60 ans, « n'a plus trois ou quatre campagnes devant lui ». Ça, on s'en doutait. Mais il y a aussi une autre réalité qu'on ne peut ignorer, à savoir qu'aucun chef ne peut laisser transparaître ses intentions en matière de retraite sans se transformer en canard boiteux.

Brian Mulroney écrit dans ses *Mémoires* que son intention initiale, couchée sur papier dans son journal personnel, était de passer le flambeau une fois l'accord du lac Meech adopté. Il voulait ainsi donner le temps à son successeur de s'imposer. La mort de l'entente et l'état de tension qui prévalait au pays l'ont incité à rester plus longtemps, et il est finalement passé à l'acte au début de 1993.

A part son épouse Mila, personne n'a su pendant longtemps ce qu'il avait en tête. Le premier à qui il en a glissé un mot — et ce fut assez tôt — était Don Mazankowski, un homme muet comme une tombe. Brian Mulroney écrit lui-même qu'il ne pouvait ébruiter d'avance l'affaire sans risquer d'y perdre toute son autorité. Ce qui a failli se produire après qu'il en eut parlé, par courtoisie, à Michael Wilson à la fin de 1992.

Wilson lui avait promis de garder le secret, mais il s'est mis à penser à la succession et a voulu tâter le pouls. Il a joué les innocents, affirmé qu'il ne savait rien mais que c'était une probabilité que Mulroney s'en aille... Valait-il la peine alors qu'il se prépare pour une éventuelle course au leadership? Le moulin à rumeurs était déclenché, et Mulroney a dû nier ce qu'il savait vrai uniquement pour éviter de perdre complètement le contrôle.



Rares sont les chefs qui ont réussi sans dommage à annoncer leurs couleurs à l'avance. En général, ils ont d'abord promis dès leur entrée en fonction qu'ils ne resteraient pas plus qu'un certain temps, puis sont demeurés trop populaires pour que qui ce soit les pousse vers la sortie. Frank McKenna, l'ancien premier ministre libéral du Nouveau-Brunswick, en est un bon exemple. Son objectif: 10 ans au pouvoir, sans plus. Il s'y est tenu, au grand chagrin de son parti.

Gilles Duceppe vit tout autre chose. Il se retrouve à la tête d'un parti qui doit se battre pour protéger le terrain qu'il occupe. Il fait face à un nouvel adversaire inattendu, le Parti conservateur, qui lui dispute le vote francophone. Les éternelles questions sur la raison d'être du Bloc se font plus persistantes que jamais, surtout à la suite de la déconfiture du Parti québécois en mars dernier et la mise en veilleuse de l'échéance référendaire.

Ce dernier élément démotive d'ailleurs certains électeurs qui ne voient plus la nécessité de soutenir un parti souverainiste à Ottawa, reconnaissant récemment le leader parlementaire du BQ, Pierre Paquette, en entrevue au *Globe and Mail*. Il ajoutait: « En même temps, on ne peut pas leur faire croire artificiellement que la souveraineté est à portée de main quand le PQ occupe la troisième position à l'Assemblée nationale. »

Sur le plan personnel, cela fait 17 ans que Gilles Duceppe est à Ottawa, dont 10 à la tête de son parti. Il a déjà envisagé de partir pas plus tard que le printemps dernier pour tenter sa chance à la tête du Parti québécois. Son flirt provincial a duré 24 heures, mais il a révélé qu'il était capable d'envisager son avenir ailleurs qu'au Bloc.

Si, après toutes ces années pas toujours faciles à Ottawa, il jonglait avec l'idée de faire autre chose une fois l'élection fédérale passée, personne ne lui en tiendrait rigueur. Les conditions d'exercice de son leadership ne lui permettent cependant pas de le faire à haute voix et surtout pas avec qui ce soit d'autre que ses intimes.

Le scénario évoqué par *La Presse* hier est donc plausible, mais est-ce la vraie histoire? M. Duceppe le nie catégoriquement. « Le jour où on parle de retraite, on la prend », affirme-t-il en entrevue, ajoutant qu'il n'a jamais planifié son avenir. Furieux, il ajoute même qu'il n'a jamais évoqué ce scénario avec sa femme Yolande, encore moins avec quelqu'un d'autre.

Il ajoute qu'il ne voit pas pourquoi il aurait dû à la chef péquiste Pauline Marois qu'il envisageait de partir après les élections fédérales alors qu'il a lui-même demandé, après son aller-retour éclair à Québec, la tenue d'un vote de confiance sur son leadership lors du conseil général de son parti, les 13 et 14 octobre prochains.

En fait, cette manchette en dit davantage sur le début des grenouillages au sein du Bloc, car ces murmures surviennent à un moment qui n'est pas fortuit. Le vote de confiance aura lieu dans seulement 10 jours.

En laissant courir le bruit que le chef songe à tirer sa révérence après les élections fédérales, ce qui serait une hypothèse sensée, certains espèrent peut-être semer le doute sur son leadership chez les militants. M. Duceppe affirme ne pas s'en inquiéter, mais le risque est réel. Un résultat plus faible que prévu, espéré de toute évidence les souffleurs de confidences, pourrait avoir l'effet d'enclencher chez le chef la réflexion qu'il ne s'agit pas de se laisser aller. Les anglophones appellent cela « a self-fulfilling prophecy », une prophétie fautive qui crée les conditions nécessaires à sa réalisation.

On comprend alors la fureur du chef bloquiste et son désir de dénoncer sur toutes les tribunes ces conjectures sur son avenir.

mcornellier@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Québec accouche d'une stratégie
de développement durable

Québec devra faire face au cours des prochaines semaines à la partie incontournable de l'héritage de son ancien ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, le véritable parrain de la loi sur le développement durable. Tout le Québec est invité depuis hier à vérifier si l'ébauche de stratégie gouvernementale noie le poisson ou lui prépare une fratrie digne d'un milieu de vie.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Québec a divulgué hier son projet de stratégie en matière de développement durable, qu'il doit adopter d'ici la fin de l'année conformément à la loi adoptée en avril 2006.

Cette stratégie fera l'objet, au cours des prochaines semaines, d'une consultation publique en ligne et d'une commission parlementaire où le gouvernement « convoquera prochainement plusieurs groupes représentatifs de la société ». La sélection que le gouvernement effectuera parmi les groupes n'a pas été délimitée hier. On se souviendra que Québec a fermé la porte de son récent sommet sur les algues bleu-vert aux grands groupes environnementaux, en dépit de plusieurs principes qu'il met de l'avant aujourd'hui dans cette nouvelle stratégie.

Celle-ci servira de cadre pour orienter la confection des plans de développement durable que devront produire chacun des 150 ministères et organismes gouvernementaux. C'est en jugeant ces plans à partir des principes énoncés dans la loi sur le développement durable, de la stratégie très générale dévoilée hier et des plans de chaque organisme gouvernemental, que le commissaire à l'environnement, Harvey Mead, jugera de la volonté de Québec de dépasser le stade des vœux pieux autrement qu'avec des projets-pilotes marginaux en appliquant ces grands principes aux politiques et programmes gouvernementaux.

L'an prochain, en plus de confectionner les plans

respectifs de chaque organisme gouvernemental sous la coordination du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Québec devra mettre au point une série d'indicateurs qui permettront de suivre année après année la volonté de changement ou la résistance, voire la capacité des différentes administrations de contourner la nouvelle philosophie de développement durable.

La stratégie divulguée hier repose sur trois « enjeux » très généraux et neuf orientations dites « stratégiques », sensées rejoindre le virage fondamental proposé en 1987 par la commission Brundtland, à l'origine du concept de développement « viable », lequel impliquait d'imposer des limites au gaspillage et au pillage en deux générations de l'essentiel des ressources naturelles de la planète.

Le développement durable à la québécoise repose sur les trois piliers suivants: le développement de la connaissance, la promotion de l'action responsable et l'engagement accru « de tous les secteurs de la société et de l'administration publique ».

Il devrait se concrétiser dans neuf « orientations stratégiques »: 1) informer, sensibiliser, éduquer et innover; 2) réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement; 3) produire et consommer de façon responsable; 4) accroître l'efficacité économique; 5) répondre aux changements démographiques; 6) aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée; 7) sauvegarder et partager le patrimoine collectif; 8) favoriser la participa-

tion à la vie collective; et 9) prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques.

Ces orientations, que plusieurs ministères disent déjà respecter selon leurs bilans annuels, se traduisent en « objectifs ». Par exemple, pour réduire les risques pour l'environnement, on propose de « poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention », de façon à favoriser la mise en place de « conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement » et à mieux « faire face aux événements » difficiles. On n'y évoque pas la nécessité d'intégrer la protection de l'environnement dans l'ensemble des politiques et programmes gouvernementaux. C'est plutôt au chapitre de l'efficacité économique qu'on apprend qu'il faudra « révéler » et non pas intégrer les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services. On ne se réfère pas non plus dans ce chapitre sur l'économie à l'obligation prescrite par la loi d'appliquer aux producteurs, par les politiques et programmes, le principe du pollueur-payeur, qui pourrait frapper certaines subventions aux entreprises polluantes qu'on veut inciter, par exemple, à passer du mazout au gaz naturel.

Le document propose aussi des objectifs contradictoires, du moins en apparence, comme accroître le niveau de vie, augmenter la population et réduire la consommation globale pour réduire les ponctions sur les ressources naturelles. C'est dans le chapitre sur la sauvegarde du patrimoine collectif qu'on retrouve finalement le concept de « respect de la capacité de support des écosystèmes », défini par la commission Brundtland comme le critère opérationnel du développement viable. Mais au Québec, ce sera dans le contexte d'une « mise en valeur » du patrimoine écologique et des ressources naturelles.

Le Devoir

Dumont veut mettre Hydro-Québec au travail

KATHLEEN LÉVESQUE

Un gouvernement de l'Action démocratique donnerait à Hydro-Québec un mandat fort axé sur le développement et l'exportation, ce qui nécessiterait de dépoussiérer différents projets comme celui d'une centrale hydroélectrique sur le fleuve, à la hauteur de Montréal.

Après la tenue la fin de semaine dernière du conseil général de son parti, où il a été question d'environnement et de développement énergétique, Mario Dumont a réitéré hier sa volonté de donner un élan aux projets hydroélectriques devant les membres de l'Association québécoise pour la maîtrise énergétique. Après ce dîner-causerie, le chef adéquate a souligné de nouveau l'importance pour Hydro-Québec de réaliser les projets déjà prêts et d'en préparer d'autres.

« Hydro-Québec a des projets dans ses cartons. Qu'on pense à Petit-Mécatina, à la Romaine qui était à l'étude à la fin des années 1970 et qui n'est

pas encore réalisé, et des projets en partenariat avec Terre-Neuve. Il y a du potentiel. Il y a même un projet de centrale dans la région immédiate de Montréal. La politique ne doit pas se substituer à Hydro-Québec pour construire ou choisir les meilleurs projets, mais le gouvernement doit donner à Hydro-Québec un mandat clair de réaliser le plus de projets », a expliqué aux journalistes M. Dumont.

Le projet montréalais consiste en la construction d'une centrale au fil de l'eau, donc alimentée par les eaux du Saint-Laurent. La centrale générerait 350 mégawatts, soit l'équivalent des besoins d'une ville de la taille de Drummondville. La Société du havre de Montréal a fait la promotion de ce projet en 2005 car elle y voyait l'occasion, d'une part, de sécuriser Montréal au plan énergétique sans problème de transport par pylône et, d'autre part, de créer ainsi un bassin nautique, une marina et même une plage.

Mario Dumont estime que ce projet « pourrait être intéressant » sans en faire une priorité. Comme il l'a affirmé lors du conseil général de l'ADQ, le seul frein

devrait être la capacité de construire du Québec.

Et si le premier ministre Jean Charest prône également l'exportation hydroélectrique pour enrichir le Québec, Mario Dumont n'y voit qu'un pis-aller pour les libéraux. « Ils se sont lancés dans le développement hydroélectrique parce qu'ils se sont tellement rivos le nez sur le Suroît que finalement, par défaut, ils se sont retournés vers l'hydroélectricité. C'est pas le genre de gouvernement visionnaire que les Québécois attendent aujourd'hui », a critiqué le chef de l'ADQ.

Ce dernier juge que l'équipe libérale est maintenant à la remorque de l'ADQ. D'ailleurs, il a répliqué à Jean Charest, qui l'accusait d'être 20 ans en arrière parce qu'il oppose environnement et développement hydroélectrique, que le premier ministre est déconnecté de la réalité économique et « déconnecté de son propre parti ». « Le Parti libéral, sous Robert Bourassa, s'a été la relance des grands projets hydroélectriques », a rappelé M. Dumont.

Le Devoir



Pamela GUNNING
Rachel LALONDE
Wynanne WATTS

A TINY TWIST
to English

Anglais langue seconde
2^e année du primaire

Activity Book 2
128 pages - 12 \$
ISBN 978-2-7608-5618-9

LIDEC inc.
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal
514.845.5545POUR VOUS TIRER
D'EMBARRAS

Des milles en triple avec le Triple 7 vers Paris. Voilà de quoi faire sourire tout le monde.

Lorsque vous voyagez dans nos nouvelles Suites Super Affaires™ à bord du nouveau Boeing 777, vous obtenez le triple des milles Aéroplan™. Et si vous choisissez la classe économique, vous accumulez 3 500 milles-bonis Aéroplan.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour être admissible à la promotion. Choisissez librement en ligne ou en appelant votre agent de voyages.

Vous devez vous inscrire avant le 31 janvier 2008 pour être admissible à la promotion du triple des milles Aéroplan. Vous devez vous inscrire avant le 15 décembre 2007 pour être admissible à la promotion des 3 500 milles-bonis Aéroplan. Tous les vols effectués durant la période de promotion vous donneront droit à des milles-bonis Aéroplan, y compris les vols effectués avant l'inscription. Il suffit de vous inscrire une seule fois pour être admissible à la promotion. Vous obtiendrez le triple des milles Aéroplan pour chaque vol aller-retour ou pour deux segments de vol aller-retour ou pour deux segments de vol aller-retour ou pour deux segments de vol aller-retour en classe économique. Classes de réservation admissibles: Latitude Plus (Y, M, U), Lotoir (H, V, Q, L, A, S) et L d'autres conditions s'appliquent. Visitez aircanada.com pour tous les détails. **Super Affaires est une marque déposée d'Air Canada. **Aéroplan est une marque déposée d'Aéroplan, société en commandite.

aircanada.com
La liberté de voyager à votre façon

LES ACTUALITÉS

Santé mentale

Couillard s'attaque aux préjugés pour soigner les dépressifs

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Quoi qu'en disent les mauvaises langues, la dépression n'est pas un caprice passager, et encore moins une occasion de se payer des vacances au frais des contribuables. La mise au point faite hier par le ministre de la Santé et des Services sociaux n'est pas sans fondement. Il semble en effet que les préjugés constituent encore un frein important au rétablissement de ceux qui souffrent de cette maladie mentale, a précisé un Philippe Couillard bien déterminé à partir en guerre contre les opinions toutes faites.

Les mots utilisés dans cette campagne de déstigmatisation sont crus: on parle de lâches, de paresseux et de fainéants pour illustrer la manière dont on perçoit encore ceux qui souffrent de cette maladie. «Les mots utilisés vous paraissent durs? Ce sont pourtant ceux qui nous ont été rapportés par ceux-là mêmes qui souffrent de cette maladie», a fait valoir le ministre. Selon le directeur de la santé mentale au ministère, le D^r André Delorme, les préjugés sont si fortement ancrés chez les Québécois qu'ils contrecarrent les efforts menés par les personnes

dépressives pour s'informer, consulter, accepter le diagnostic et suivre les traitements nécessaires.

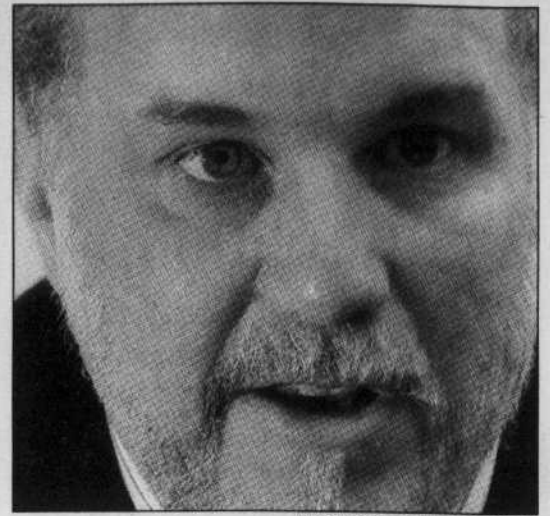
Devant ce mur d'incompréhension, plusieurs patients décident en effet de «tirer un trait» sur leur maladie, certains allant jusqu'à la nier purement et simplement. Les hommes seraient particulièrement sensibles à ce discours destructeur. L'impact de la stigmatisation «ne se chiffre pas très bien. Mais on sait toutefois que les hommes, essentiellement pour des raisons sociales, ne consultent pas pour une dépression alors qu'ils sont pourtant aussi nombreux à en souffrir». Plusieurs patients mettent aussi rapidement de côté leur médication, perçue comme une béquille gênante voire déshonorante.

À l'heure où Québec sur ordonnance, le documentaire de Paul Arcand, fait des vagues sur le grand écran en montrant un Québec surmédicamenté et sous l'emprise de ses pharmaceutiques, une mise au point s'impose, croit le ministre Couillard. «Bien sûr, il faut qu'on s'interroge comme société sur notre tendance à consommer des médicaments. Mais il faut aussi se demander pourquoi, quand on sort de chez le médecin sans ordonnance, on n'est pas content.» D'autant que le Québec vit aussi un problè-

me de sous-médication chez certaines clientèles, notamment en santé mentale, fait valoir le D^r Delorme.

Dotée d'une enveloppe de 1,2 million, cette campagne était déjà prévue dans le Plan d'action en santé mentale déposé par le ministre, en 2005. Depuis, plusieurs changements ont été apportés à l'organisation des soins, mais Montréal reste à la traîne en la matière. La pénurie de psychiatres amène aussi son lot de difficultés. «Il n'y a pas que le nombre [de psychiatres] qui pose problème, mais aussi leur répartition. Je le mentionne parce que c'est antisocial. [...] Il me semble que la moitié des psychiatres servent le quart de la population parce qu'ils sont fortement concentrés à Montréal et à Québec», a dit M. Couillard.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les troubles dépressifs constitueront, après les maladies cardiovasculaires, la deuxième cause de maladie et d'incapacité en importance à partir de 2020. La dépression est aussi intimement liée au suicide, pour lequel le Québec enregistre toujours des taux élevés. De fait, 80 % des gens qui se suicident souffraient de dépression.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Philippe Couillard

Le Devoir



SOURCE DENIS TREMBLAY

Le défi est posé: des concepteurs, architectes et designers d'ici et d'ailleurs jeteront un regard neuf sur la place d'Armes.

Architectes, designers et concepteurs tentent de réinventer la place d'Armes

FRÉDÉRIQUE DOYON

Une vingtaine de concepteurs participeront à Imaginer la place d'Armes, la troisième série d'ateliers de design urbains organisés par le bureau Design Montréal (DM), du 20 au 27 octobre. Le public y est aussi convié. Le but: brasser les idées, susciter les débats et stimuler les imaginaires autour du réaménagement de cette place mythique de la métropole.

«On croit beaucoup aux concours et aux ateliers», affirme Marie-Josée Lacroix de DM. Ce projet fait partie des processus qu'on veut mettre en place pour que Montréal se développe comme ville de design», titre attribué par l'UNESCO qui constitue moins un couronnement que la reconnaissance d'un potentiel, a-t-elle souligné.

Au départ, 58 concepteurs

montréalais réunis en 15 équipes ont répondu à l'appel de candidatures lancé par DM en 2007. Trois équipes ont été retenues, auxquelles se sont greffés sept architectes et designers des deux autres villes UNESCO de design, Berlin et Buenos Aires.

«On trouvait intéressant d'inviter des concepteurs étrangers pour stimuler la réflexion et avoir un regard neuf», a indiqué Denis Lemieux, architecte, au responsable du projet.

Une première équipe composée notamment par l'Atelier Big City et l'architecte Daniel Pearl s'est jumelée au designer d'éclairages berlinois Raoul Hesse. Une autre, menée par les architectes paysagistes Claude Cormier et Marc Hallé, s'est adjointe une artiste, Raphaelle de Groot. La troisième alliée ar-

chitectes paysagistes, architectes (Atelier in situ), et designers.

Créée en 1693 par les Sulpiciens sous le nom de «place de la fabrique», la place d'Armes a pris son nom en 1721 dans la foulée de l'incendie autour de la place Royale, qui tenait lieu jusqu'alors de place d'armes. En 1760, les Français y ont déposé les armes devant les Anglais. L'aménagement actuel remonte aux années 60. La Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec ont prévu son réaménagement dès 2008. L'atelier vise en quelque sorte à en poser les jalons.

La place d'Armes «pose des défis majeurs par rapport à son identité et ses usages», dit M. Lemieux en se référant à la tension entre patrimoine et modernité. Ce sera aussi l'occa-

sion de se poser la question du sens et du rôle d'une place publique au XXI^e siècle, note Philippe Poulouec-Gonidec, de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'université de Montréal.

Le public pourra suivre l'évolution de la réflexion des équipes en direct à la galerie Monopoli (181, rue Saint-Antoine Ouest) ou encore sur le site www.vieux.montreal.qc.ca/placedarmes. Des visites guidées sont aussi offertes les dimanches 21 et 28 octobre au Palais des Congrès. Les organisateurs espèrent qu'ils serviront à déclencher débats et discussions.

Le Devoir

Du Musée de cire à celui de la civilisation

Une cinquantaine d'œuvres représentant des personnages historiques changent de résidence

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Une cinquantaine de personnages historiques du Musée de cire de Québec obtiendront une nouvelle vie au Musée de la civilisation de Québec, mais pas Myriam Bédard. «Ce n'est pas à cause de la controverse, c'est simplement que cette œuvre, sur le plan esthétique, n'est pas à la hauteur de la tradition Grévin», a expliqué Christian Denis, conservateur au Musée de la civilisation. Une version en cire de l'athlète du biathlon double médaillée olympique, récemment condamnée pour avoir enlevé sa propre fille, avait été ajoutée au musée au début des années 90.

Après quelque 61 ans d'existence, le Musée de cire de Québec fermera ses portes prochainement. La petite maison, sise au 22 de la rue Sainte-Anne, deviendra une auberge. Michelle Doré et ses fils, les nouveaux propriétaires de l'immeuble depuis le printemps, après avoir songé à vendre les statues de cire au plus offrant sur eBay (site d'enchères dans Internet), ont décidé d'en faire don au Musée de la civilisation. Ce sera un «don culturel» qui permettra à Mme Doré de recevoir un reçu fiscal pour donation, sorte de déduction dont le montant n'est pas encore fixé. «Des spécialistes sont à évaluer tout ça», a dit Mme Doré, aussi propriétaire du restaurant le Pain béni et de différentes auberges du Vieux-Québec.

Ainsi, Champlain, Jacques Cartier, Madeleine de Verchères, Montcalm, Wolfe, Émile Nelligan et René

Lévesque iront rejoindre quelque 200 autres personnages de cire que le Musée de la civilisation a acquis depuis la fermeture du Musée de cire de Montréal en 1989. Et d'autres sculptures pourraient s'ajouter puisque, récemment, Mme Doré a découvert qu'elle était aussi propriétaire d'un «trésor» caché dans un entrepôt d'un parc industriel de Québec: plusieurs boîtes contenant d'autres personnages de cire soigneusement rangés. Il y a entre autres une scène du débarquement du 6 juin 1944. «On en évaluera la pertinence, mais il est très probable que plusieurs viennent s'ajouter», a expliqué M. Denis.

Selon M. Denis, la création du Musée de cire coïncide avec la naissance de la muséologie québécoise. Les personnages historiques sont la version en trois dimensions de l'histoire telle qu'elle était enseignée par les Frères des écoles chrétiennes. De plus, les statues conservées par le musée sont les œuvres de deux grands sculpteurs du Musée Grévin de Paris, Robert Trancréde et Albert Chartier. Les personnages plus récents (Roch Voisine, Michel Courtemanche, Gilles Latulippe, Guy Lafleur, etc.) n'avaient pas été fabriqués par ces artistes de renom et étaient de moins bonne qualité. Qu'advient-il d'eux? Mme Doré, hier, évoquait la possibilité de les vendre sur eBay. «Sinon, j'ai quelques idées folles», a-t-elle dit en spécifiant qu'il n'était pas question de les faire fondre...

Le Devoir

la collecte

Le maire de Montréal, Monsieur Gérald Tremblay, vous invite à donner du sang le

Jeudi 11 octobre 2007

Hôtel de ville de Montréal 8 h à 18 h 275, rue Notre-Dame Est	Complexe sportif Claude-Robillard 8 h à 20 h 1000, avenue Esplanade-Kiwasiou
Mairie du Sud-Ouest 10 h à 16 h 30 315, rue Bell-Isle (entre Lacombe-Groisy)	Centre Père-Marquette 13 h 30 à 20 h 1000, rue de Dorval

La collecte de sang des Montréalais!

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.

Montréal

Maurice SÉGUIN
Présentation de Denis VAUGEOIS

Une histoire du Québec
Vision d'un prophète

Sous la direction d'André Lefebvre

224 pages - 19,10 \$
ISBN 978-2-7601-3946-6

GUÉRIN, éditeur liée
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Marcel LEBEL
DICCIONARIO ANALÓGICO
ESPAÑOL • FRANÇAIS • ENGLISH

560 pages - 18,50 \$
ISBN 978-2-7601-6891-6

GUÉRIN, éditeur liée
514-842-3481

Méthode didactique innovatrice : la mnémotechnie

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Alire
PASSION, CONSEIL ET DÉCOUVERTES

Invitation
Venez célébrer Sofia Benyahia à la librairie Alire pour la sortie de :

Les couteaux à pain
trouvent les seins comme rien
Publié chez Leméac Éditeur

Le jeudi 4 octobre à 19 heures
La soirée sera animée par Elizabeth Gagnon de Radio-Canada

Librairie indépendante agréée
Place Longueuil • 825, St-Laurent O.
450-579-8211 • info@librairie-alire.com

L'AGENDA
L'HORAIRE TÉLÉ,
LE GUIDE DE VOS SOIRÉES
Gratuit dans Le Devoir du samedi

t'es **VERT** t'es en santé

Vendredi 9 novembre 2007
École secondaire Saint-Henri
4105, Saint-Jacques Ouest, Montréal, Québec

Saint-Henri

Bienvenue au 8^e Colloque de Montréal

en éducation relative à l'environnement (ERE) sur le thème de la santé

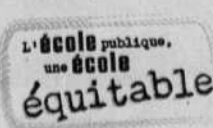
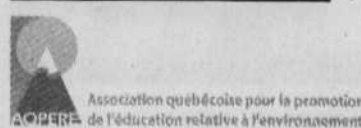
Une ouverture originale et d'envergure, sept tables rondes, 22 ateliers et une cinquantaine d'exposants permettront de raviver la fibre verte en vous! Venez tisser des liens avec les milieux scolaire, universitaire, muséal et associatif préoccupés par la protection de l'environnement!

60 \$ (si inscription avant le 13 octobre) incluant déjeuner, dîner et cocktail de clôture. Tarifs réduits pour les étudiants et les retraités.

Saisissez une occasion de vous ressourcer!

Tous les détails : www.aqper.qc.ca/colloquedemontreal/8e_colloque

Information et inscription : marcouxc@csgm.qc.ca ou 514-596-6000, poste 2079



LES ACTUALITÉS

Bavure canadienne
en Afghanistan

Bernier demande l'aide des alliés

Kandahar et Kaboul — Un civil afghan âgé de 35 ans a été tué et un enfant de huit ans a été blessé, hier matin à Kandahar, quand des soldats canadiens ont accidentellement ouvert le feu dans leur direction.

Un convoi canadien de ravitaillement traversait la ville vers 6h45 lorsqu'une motocyclette s'est approchée. Des responsables militaires ont indiqué que le conducteur avait été atteint d'une balle et que son passager avait été blessé.

Mais il a été impossible de savoir si on avait tiré par erreur ou si le coup de feu était le fruit d'une défectuosité. Les responsables ont précisé que l'incident n'a mis en cause aucun ennemi.

Les soldats canadiens ont prodigué les premiers soins et les victimes ont été transportées jusqu'à un hôpital local, où le décès du conducteur a été prononcé. Une enquête sera ouverte pour élucider cette affaire.

Autrement, au moins 13 Afghans, dont huit policiers, ont été tués et 10 blessés hier dans un deuxième attentat suicide commis en moins d'une semaine à Kaboul contre les forces de sécurité afghanes et aussitôt revendiqué par les talibans.

La Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) de l'OTAN et la présidence afghane ont condamné séparément dans «les termes les plus fermes» cet acte de «violence insensé et inhumain».

L'attaque a été perpétrée à 7h par un kamikaze bardé d'explosifs et visait un autocar de ramassage de policiers dans un quartier ouest de Kaboul, a précisé le général Ali-shah Paktiawal, chef de la police criminelle.

Un attentat identique avait visé samedi en plein Kaboul un autobus de ramassage de soldats, tuant 30 personnes, en majorité des militaires. Les deux attentats ont été aussitôt revendiqués par les talibans.

Selon plusieurs témoins, l'arrivée d'un des suspects aux abords du véhicule visé a suscité la méfiance d'un colonel, qui a voulu le neutraliser en tirant sur lui. Même blessé, le kamikaze a réussi à actionner sa bombe.

Un habitant du quartier, Atiqul-

lah, 28 ans, a déclaré avoir «entendu une terrible explosion». «C'était une scène terrible, inimaginable, avec du sang, des os et de la chair partout», a-t-il raconté.

Kaboul a récemment vécu certains des pires attentats commis par les islamistes. Ils en avaient promis davantage pendant le ramadan, qui devrait s'achever vers la mi-octobre. Un récent rapport de l'ONU a dénombré plus de 100 attentats suicide, devenus très courants, en 2007.

Par ailleurs, 26 talibans ont été tués lundi lors d'affrontements avec les forces de sécurité afghanes dans le district de Char Chino, dans la province d'Uruzgan (sud), a annoncé le ministère de la Défense.

Bernier défend la mission

Sur le front diplomatique, Maxime Bernier, le ministre des Affaires étrangères, a défendu hier devant l'Assemblée générale des Nations unies l'effort canadien en Afghanistan, tout en demandant l'aide de la communauté internationale et l'envoi d'un émissaire spécial de l'ONU dans ce pays.

M. Bernier a fait valoir que la démocratie, la stabilité politique, l'octroi de services de santé et d'éducation et l'activité économique étaient impossibles dans un climat de terreur de chaos et d'anarchie.

Le ministre a cependant ajouté qu'aucun pays ne pouvait accomplir la tâche à lui seul, indiquant que les organisations internationales, incluant l'ONU, l'OTAN et la Banque mondiale, devaient soutenir l'effort.

Maxime Bernier a fait valoir que le Canada avait accru ses efforts militaires, humanitaires et diplomatiques en Afghanistan et avait appuyé la résolution 1776, qui prolonge la durée de la présence de la force internationale dans ce pays. Il a cependant noté que cette résolution appelle les pays membres de l'ONU à fournir du personnel, de l'équipement et des fonds à la mission, et a invité ceux-ci à manifester activement leur appui.

D'après La Presse canadienne et l'AFP

Le général Dallaire
replonge dans ses souvenirs

L'ancien militaire témoigne au procès de Désiré Munyaneza, accusé de crime de guerre, crime contre l'humanité et génocide

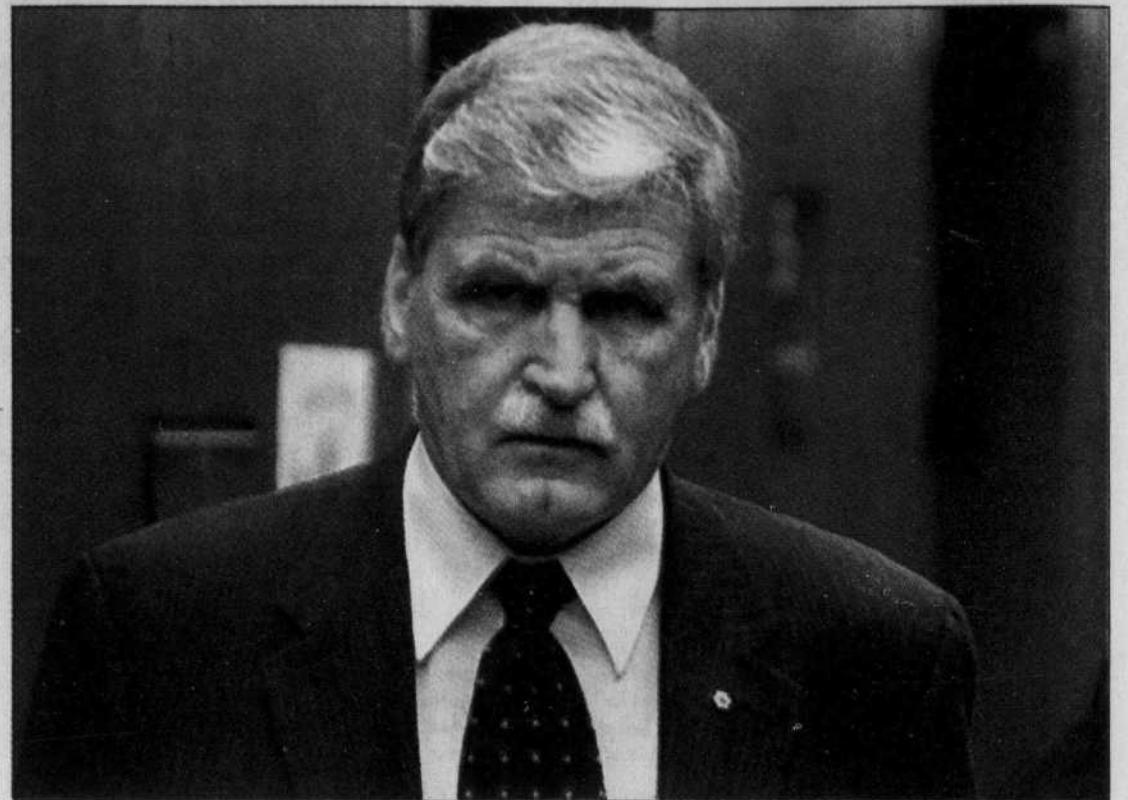
Le général à la retraite Roméo Dallaire a amorcé un important témoignage hier au procès de Désiré Munyaneza. Il a puisé dans ses plus sombres souvenirs pour détailler le génocide commis sous ses yeux, au Rwanda, pendant qu'il dirigeait une mission de maintien de la paix de l'ONU erratique.

BRIAN MYLES

Il était 20h20, le 6 avril 1994 à Kigali, quand Roméo Dallaire a entendu un «énorme fracas» qui allait changer le cours de sa vie et celui de l'Histoire. Dès l'explosion de l'avion qui a tué les présidents du Rwanda et du Burundi, le général canadien a entamé une course folle à travers la capitale en pagaille, dans l'espoir de sauver un accord de paix réduit en fumée. Pendant qu'il multipliait les appels au calme, les milices interahamwe et l'armée assassinaient dans son dos la première ministre, des dignitaires tutsis et dix Casques bleus belges.

M. Dallaire a amorcé un témoignage crucial hier au procès de Désiré Munyaneza, un ressortissant rwandais accusé de crime de guerre, crime contre l'humanité et génocide. C'est en effet sur les épaules du général que repose la «mission» d'établir qu'un génocide a bel et bien dévasté le Rwanda, faisant 800 000 morts entre les mois d'avril et juillet 1994. M. Dallaire n'a jamais rencontré personnellement l'accusé au Rwanda, pas plus qu'il ne s'est rendu à Butare, où Munyaneza aurait commis ses exactions. Il agit comme «témoin de contexte», a dit Pascale Ledoux, la procureure de la Couronne.

À titre de commandant de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), Roméo Dallaire a été plongé au cœur d'une tourmente qui ne finira jamais de le hanter. L'explosion de l'avion qui transportait Juvénal Habyarimana, le prési-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le général à la retraite Roméo Dallaire a entrepris hier son témoignage au procès de Désiré Munyaneza.

dent rwandais, et Cyprien Ntaryamira, son homologue du Burundi, a déclenché une réaction en chaîne que le général n'a pu contenir.

En l'espace de quelques heures, dans la nuit du 6 au 7 avril 1994, les milices interahamwe (des escadrons de la mort) érigent leurs premiers barrages à Kigali, tandis que d'autres assassins font du porte-à-porte pour abattre froidement les ministres et dignitaires tutsis et hutus qui étaient en faveur des accords de paix conclus en 1993 pour mettre fin à la guerre civile.

Pendant que le général argumente avec l'armée pour que la première ministre Agathe Uwilingiyimana, une hutue modérée, soit reconnue comme une figure d'autorité politique en cette période de crise, celle-ci est assassinée, avec son mari et 10 para-commandos belges chargés de veiller à leur sécurité. «Des groupuscules se prome-

naient en ville avec une liste de personnes à arrêter. Ils n'apportaient pas de prisonniers, ils les tiraient sur place», a dit M. Dallaire.

Le 8 avril, la violence monte d'un cran aux barrages routiers. Des interahamwe ivres et drogués passent à tabac les Tutsis, sans toutefois les tuer. De son côté, le général essaie d'amener l'armée et le FPR à un accord de cessez-le-feu. En vain. Le 9 avril, la Belgique, ébranlée par la mort de ses Casques bleus, décide de retirer tous ses effectifs de la MINUAR.

Dans les jours suivants, le sang gicle aux barrages. «Les gens étaient tués à la machette, rarement à la carabine, et ils étaient tout simplement laissés dans la rue», a dit le général Dallaire. De jour en jour, les interahamwe déplaçaient le barrage de quelques mètres, «parce que trop de corps s'empilaient du massacre de la veille».

Environ cinq millions de Rwandais prennent la route pour fuir cette folie meurtrière qui les rattrape. Parfois, 100 à 150 miliciens attendent les Tutsis en fuite à un barrage. Ils en mettent 300 à 400 en ligne avant de les tuer un à un. «Les barrages étaient purement là pour faire un nettoyage ethnique, pour détruire des êtres humains», a résumé M. Dallaire.

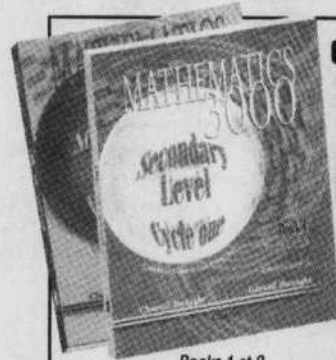
Pourtant, à la fin du mois d'avril, la MINUAR est réduite à 450 personnes, comparativement à quelque 2500 lors de sa création. À peine 250 Casques bleus sont armés. Environ 30 000 réfugiés s'entassent dans les bâtiments de l'ONU, privés de vivres, d'eau potable et de médicaments en quantités suffisantes. «On les protégeait, mais ils mouraient sous notre protection», a déploré M. Dallaire. Son témoignage reprend ce matin.

Le Devoir

LE DEVOIR

SERVICE
À LA CLIENTÈLEHORAIRE POUR
L'ACTION DE GRÂCES

Lundi, 8 octobre : FERMÉ

Chantal BUZAGLO
Gérard BUZAGLOMATHEMATICS
3000Mathématiques au secondaire
1^{re} et 2^e années du 1^{er} cycleGUÉRIN, éditeur. Itée
514-842-3481En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Anne-Marie CONNOLLY

Moi aussi,
Je parle
français!Lorsque apprendre le français
devient réellement un jeu d'enfant.GUÉRIN, éditeur. Itée
514-842-3481En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.Le dollar canadien prend son envol. Faites de même.
Avec nos bas tarifs pour les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : tarifs ALLER SIMPLE au départ de Montréal. Les voyages doivent prendre fin le 15 décembre 2007.

NEW YORK
NEWARK

142\$

BOSTON

149\$

CHICAGO

161\$

DENVER

169\$

PHOENIX

199\$

Nos tarifs sont incroyablement bas et le dollar canadien est à parité avec le dollar américain. C'est donc le moment idéal pour faire une escapade aux États-Unis! Obtenez en plus des réductions sur votre hôtel, sur la location d'une voiture ou sur des attractions touristiques ainsi que des milles Aéroplan lorsque vous réservez sur aircanada.com

L'offre prend fin le 11 octobre 2007 et s'applique aux voyages effectués d'ici le 15 décembre 2007.

Choisissez librement en ligne ou en appelant votre agent de voyages. Vous pouvez également appeler Air Canada au 1 888 247-2262.



STAR ALLIANCE

aircanada.com
La liberté de voyager à votre façon

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS PUBLIC

Montréal

VILLE DE MONTRÉAL

Vente pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières

Article 113 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

Avis est donné que les immeubles ci-après décrits, conformément à l'état dressé par le trésorier adjoint en vertu de l'article 112 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, seront vendus par le greffier le 5 novembre 2007 à 10 h, dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, pour taxes foncières ou droits sur les mutations immobilières impayés.

Pour éviter la mise en vente d'un immeuble, le paiement total de toutes les sommes réclamées doit être effectué avant l'heure prévue pour la vente. Ce paiement peut être fait par chèque certifié, mandat-poste, traite bancaire ou par paiement direct (carte de débit) à l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, et dans tous les arrondissements. Pour un paiement en espèces vous devez vous assurer au préalable que l'arrondissement accepte ce mode de paiement.

Tout paiement fait après 10 h, le jour de la vente, est aux risques et périls du débiteur.

Le présent avis est un addenda à celui paru dans le journal Le Devoir édition du 12 septembre 2007, cahier B9 à B14, et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal à la même date sous le numéro 14 600 291.

DESCRIPTION

NO DE COMPTE	NO CIVIQUE, RUE	CAD. LOT	SUB-DIVISION	NOM DU PROPRIÉTAIRE	MONTANT CAPITAL RECLAME
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (19)					
120514-10	650, NOTRE-DAME O #402	00	3203230	ETC CATERINA PASCUZZO ET AL	4 873,53
140153-78	422, SAINT-PIERRE #102	00	2016621	ETC 9086 8694 QUEBEC INC.	4 063,42
140153-96	422, SAINT-PIERRE #305	00	2016930	ETC STEPHANN COULOMBE	4 663,42
171273-50	1610-1628, BOUL. SAINT-LAURENT	00	3400839	ETC SLEB 1 INC.	143 965,67
262035-32	3088, CH SAINT-SULPICE	00	2705716	HANDE TATLICI ET AL	33 592,02
300633-00	2543-2547, D'IBERVILLE	00	3361494	JOZSEF BALOGH	2 385,28
301198-00	2050-2052, HOGAN	00	3360799	MARIA D'URSO	4 354,92
301596-00	2147-2151, WURTELE	00	3361694	GILLES POMERLEAU	823,23
301980-00	2820A, HOCHÉLAGA	00	3361229	NITAI ALLARD	2 475,00
301985-00	2776-2778, HOCHÉLAGA	00	3361170	MOHAMMED SHAFI CHOWDHURY	1 371,40
ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (21)					
300601-00	4245, D'IBERVILLE	00	3361547	FARID EL-AKRASS	724,34
300778-41	4345, FRONTENAC	00	3361674	9074-9094 QUEBEC INC.	6 522,51
300778-62	4291, FRONTENAC	00	3361704	VERED BENMOHA ET AL	2 857,22
300778-84	4296, FRONTENAC	00	3361708	MATHILDE BENHOMA ET AL	2 067,58
300778-86	4297, FRONTENAC	00	3361705	VERED BENHOMA ET AL	2 022,50
ARRONDISSEMENT DE MERCIER - HOCHÉLAGA-MAISONNEUVE (22)					
310312-00	2040-2046, DEZERY	00	3365019	CLAUDIA MORRONI ET AL	3 634,39
310335-00	2218A-2222A, DEZERY	00	3365016	BRUNO BELANGER	3 292,95
310495-00	2285, DEZERY	00	3364979	FRANCOIS LONGPRE	1 009,76
310505-00	2185A-2191A, DEZERY	00	3364931	IMMEUBLES BERNADET INC.	2 961,91
310748-00	2171-2175, DARLING	00	3364153	ROBERT LEBEL	3 522,45
310909-00	2146-2152, CUVILLIER	00	3363824	VINCENT BUSSIERE	4 536,70
311385-00	2985-2987, JOUETTE	00	3362896	SUCCESSION ALCIDE BOURQUE ET AL	101,78
311386-50	LOT JOUETTE	00	3362895	SUCCESSION ALCIDE BOURQUE ET AL	68,09
320119-00	1485-1489, MOREAU	00	3635975	BRIGITTE MEDEROS	462,97
320640-13	1937, DE CHAMBLY	00	3725459	ETC EMMANUELLA BORGELLA	175,07
320975-00	3219-3229, SAINTE-CATHERINE E	00	3360732	RICCARDO MORRONI ET AL	4 354,00
320980-25	3419-3423, SAINTE-CATHERINE E	00	3364438	ABOURI KHALID	850,00
320982-00	3431-3437, SAINTE-CATHERINE E	00	3364436	3087-8130 QUEBEC INC.	4 057,68
321020-00	3699-3703A, SAINTE-CATHERINE E	00	3362740	LIEW FAT FU ET AL	4 056,04
321135-00	3301-3309, ADAM	00	3364330	DOMENICO DEL PAPA	2 813,06
321171-10	3786-3772, ADAM	00	3362153	RENE PELLETIER	1 448,79
321242-10	1693-1695, JOUETTE	00	3363000	GARRY ETIENNE	1 825,00
ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT - LA PETITE-PATRIE (24)					
600534-40	6700-6702, 15E AVENUE	00	2784536	FLORNEI MIHAI ET AL	337,95
602436-00	6612, 24E AVENUE	00	2785448	ROSE HELENE PLAMONDON	2 568,92
603221-00	6685-6691, 28E AVENUE	00	2786855	ALFONSO COSTOGNO	2 882,28
603245-00	6535, 26E AVENUE	00	2787219	ALBINO DEL TEDESCO ET AL	1 830,15
603456-00	6800, 30E AVENUE	00	2786705	GORDON PRENDERGAST	7 221,03
670056-80	5945, 43E AVENUE	00	2789854	ERIC TALBOT	3 260,56
671814-00	4485-4487, BEAUBIEN E	00	2787237	STEPHANIE AUBOURG ET AL	2 305,62
671877-00	3267-3273, BEAUBIEN E	00	2784748	9028-5081 QUEBEC INC.	1 142,72
671981-00	3810, SAINT-ZOTIQUE E	00	2785102	FRANCE LECLERC	1 627,79

CADASTRES

CODE DESCRIPTION

00	CADASTRE DU QUÉBEC (CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL)
01	CITÉ DE MONTRÉAL (QUARTIER CENTRE)
02	VILLAGE DE CÔTE-DES-NEIGES
03	VILLAGE DE LA CÔTE-DE-LA-VISITATION
04	VILLAGE DE CÔTE-ST-LOUIS
05	CITÉ DE MONTRÉAL (QUARTIER EST)
06	VILLAGE DE HOCHÉLAGA
07	PAROISSE DE LACHINE
08	PAROISSE DE LONGUE-POINTE
09	CITÉ DE MONTRÉAL (QUARTIER OUEST)
10	MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE MONTRÉAL
11	PAROISSE DE SAINT-LAURENT
12	CITÉ DE MONTRÉAL (QUARTIER SAINT-ANTOINE)
13	PAROISSE DE SAINT-ANTOINE DE LONGUEUIL
14	CITÉ DE MONTRÉAL (QUARTIER SAINT-JACQUES)
15	VILLAGE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
16	CITÉ DE MONTRÉAL (QUARTIER SAINT-LAURENT)
17	CITÉ DE MONTRÉAL (QUARTIER SAINT-LOUIS)
18	CITÉ DE MONTRÉAL (QUARTIER SAINTE-ANNE)
19	CITÉ DE MONTRÉAL (QUARTIER SAINTE-MARIE)
20	PAROISSE DE SAULT-AU-RÉCOLLET
21	PAROISSE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
22	PAROISSE DE POINTE-AUX-TREMBLES
23	VILLE DE LACHINE
24	VILLAGE DE POINTE-CLAIRE
25	PAROISSE DE POINTE-CLAIRE
26	PAROISSE DE SAINTE-GENEVIÈVE
27	VILLAGE DE SAINTE-GENEVIÈVE
28	PAROISSE DE L'ÎLE-BIZARD
29	PAROISSE DE SAINTE-ANNE

NOTE: LES INTÉRÊTS, PÉNALITÉS ET FRAIS S'AJOUTENT AU MONTANT DÛ SUR CHACUN DE CES IMMEUBLES.

NO DE COMPTE	NO CIVIQUE, RUE	CAD. LOT	SUB-DIVISION	NOM DU PROPRIÉTAIRE	MONTANT CAPITAL RECLAME
680607-03	6663, BOYER	00	3459756	ETC PIERRE CURZI	2 090,34
682934-11	6666, CHAMBORD	00	3459686	ETC THIERRY CORNUET	1 620,00
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY - SAINT-MICHEL - PARC EXTENSION (25)					
630231-00	7827-7833, DE LANAUDIERE	00	9457039	9170-8253 QUEBEC INC.	200,00
681199-00	7646-7654, BOYER	00	3457347	LUIS SILVA	3 170,21
681417-00	7460, SAINT-ANDRE	00	3457393	HAZEL VALDIVIA	1 234,36
681589-00	7345-7347, SAINT-HUBERT	00	3458093	9136 6526 QUEBEC INC.	886,30
681981-00	6352-6356, SAINT-HUBERT	00	3455849	ANTOUN COPTI ET AL	1 164,13
681981-00	LOT SAINT-HUBERT	00	3457456	9119-9831 QUEBEC INC.	1 120,25
683177-75	790, DE LIEGE E	00	3455668	VITTORIO MANTINO ET AL	4 042,14
683214-00	7759-7761, SAINT-GERARD	00	3456528	PIERRE LUSSIER ET AL	2 061,24
684110-00	7342-7346, BERRI	00	3457858	SEBASTIEN DUBOIS ET AL	2 291,12
684354-00	8148-8147, SAINT-DENIS	00	3456271	SAVAS SAVVIDIS	3 323,10
684869-00	8493-8495, DROLET	00	3454409	ANTONIO CANDIDO ET AL	7 510,84
784062-00	6785, 9E AVENUE	00	3697302	ETC 9188-9801 QUEBEC INC.	6 365,20
ARRONDISSEMENT DE LACHINE (27)					
051258-86	795, 1E AVENUE #223	00	3226840	ETC CHANTAL DUMAIS	1 013,00
051290-18	795, 1E AVENUE #413	00	3226896	ETC DOMENICO MANCINI	2 714,32
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRACE (34)					
432448-00	3540, AV D'OXFORD	00	2607009	HEATHER DELAMATER ET AL	5 735,47
441072-00	968-970, AV DE MELROGE	00	2607900	MONIQUE RICHARD-FERREULT	850,80
441090-00	953-955, AV REGENT	00	2607881	VANDA MCCOY	2 056,62
441451-00	3783, AV ROYAL	00	2606239	DONNA NEBENZAHL	897,14
442154-00	2222-2225, AV DE HAMPTON	00	2606628	ABDUL RASHEED ET AL	1 406,62
442727-50	LOT AV BEACONSFIELD	00	2604621	ANNE COUTO	731,34
443362-00	5090-5092, AV PRINCE-OF-WALES	00	3323221	FILOMENA GIUCCOLIERE	2 474,90
445472-00	4429-4431, AV WALKLEY	00	3320307	JEAN-FRANCOIS ST-LOUIS	2 772,16
445827-00	4430, AV MONTCLAIR	00	3320626	ANN ROSETTA DILLEY	1 964,78
450062-00	5360-5362, AV KING-EDWARD	0	3323926	EUGENIA KULIS	3 487,32
450179-00	4381, AV ROSDALE	00	3321114	ERROL CLEMENT	200,00
450710-00	4918-4920, AV DE MAYFAIR	00	3320623	EMINIO DI MICHELE	3 796,27
451288-00	5155, AV SAINT-IGNATIUS	00	3321356	KATHRYN SUDDARD-IANNI ET AL	3 963,44
452754-00	5165, AV PATRICIA	00	3321936	EUNICE JOSEPH	2 675,53
452969-30	7325-7333, AV HARLEY	00	3324566	3915336 CANADA INC.	4 532,32
453245-25	5385, AV CONNAUGHT	00	3321974	STANLEY WILLIAMS	2 592,67
453635-71	6101, BOUL. DE MAISONNEUVE O	00	2606387	9135-7236 QUEBEC INC.	5 063,47
453787-00	6690-6692, SHERBROOKE O	00	3324789	EDWARD HOWARD	6 045,06
454307-00	6901, AV DE MONKLAND	00	3320211	JEAN PORRIER ET AL	3 340,20
454851-30	7310, AV SOMERLEED	00	3321526	CHUNG JA LIM	3 067,50
473462-00	4205-4207, MACKENZIE	00	2648956	NAZMA BEGLIM	1 918,29
482106-00	3785, AV SAINT-KEVIN	00	2650329	FINANCEMENT MALTS INC.	715,43
482470-00	4200, BOUL. EDOUARD-MONTPETIT	00	2650500	9120 6532 QUEBEC INC.	7 700,97
492562-00	4445, CH CIRCLE	00	2651010	DOMINIQUE LEHOY ET AL	6 962,19
492812-00	4689-4691, AV BONAVISTA	00	2651163	SHANE BRADY	9 011,26
493078-00	4675, AV ROSLYN	00	2651524	ROBERT GARFIELD	9 519,80

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE VILLE DE MONTRÉAL

- Aucune offre ne peut être reçue si celui qui la fait ne déclare pas ses nom, qualité, profession et résidence. Les offres peuvent être faites par mandataire. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable le matin de la vente, soit de 8 h 30 à 10 h, dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville.
- L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication. Ce paiement total doit être fait au comptant ou par chèque certifié à l'ordre de la Ville de Montréal.
À défaut de paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente, ou ajourne la vente au lendemain, ou à un autre jour dans la huitaine, en donnant avis de l'ajournement aux personnes présentes.
- L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjugé, et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.
- La vente transfère à l'adjudicataire tous les droits du propriétaire primitif et purge l'immeuble de toute hypothèque dont il peut être grevé, sauf pour les exceptions prévues à la Loi sur les cités et villes.
- L'immeuble vendu pour taxes peut être racheté par le propriétaire ou ses représentants légaux, en tout temps durant l'année qui suit la date de l'adjudication, sur paiement à l'adjudicataire du prix de vente, y compris le coût du certificat d'adjudication, avec intérêt à raison de dix pour cent par an, une fraction de l'année étant comptée pour l'année entière.

Quand l'immeuble vendu est un terrain vague, le montant payable à l'adjudicataire doit comprendre, en outre, la somme des taxes municipales et scolaires, générales ou spéciales imposées sur l'immeuble depuis la date de l'adjudication jusqu'à la date du rachat, si elles ont été payées par l'adjudicataire; si elles n'ont pas été payées, le retrait en libère l'adjudicataire et y oblige le propriétaire.

- La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes sauf s'il s'agit de la vente d'un immeuble d'habitation non neuf. L'adjudicataire d'un immeuble taxable qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.

NOTE: PREUVE D'IDENTITÉ

Aux fins de l'attestation requise par le Code civil du Québec, toute personne qui désire se porter adjudicataire ou déposer une offre pour une autre doit produire une preuve de son identité. Dans ce dernier cas, si elle représente une personne physique, elle doit produire la preuve de son mandat; si elle agit pour le compte d'une personne morale, elle doit produire une résolution la désignant comme mandataire ainsi qu'une "attestation" émise conformément à l'article 81 de la Loi sur la publicité légale des entreprises, émanant du Registraire des entreprises du Québec.

Montréal, le 3 octobre 2007

Le greffier par intérim de la Ville,

M^r Yves Saindon

LE MONDE

Le prochain premier ministre?

La Russie reste indifférente aux visées de Poutine

LORRAINE MILLOT

Moscou — Poutine premier ministre? «Franchement on s'en fiche», «président ou premier ministre, c'est un peu la même chose, non?» La Russie s'est réveillée hier plus indifférente, et plus cynique aussi, que jamais après l'annonce faite par Vladimir Poutine qu'il se verrait bien... chef du gouvernement, pour rester au pouvoir après 2008. Même le quotidien *Izvestia*, repassé sous le contrôle étroit du Kremlin, ne cherchait plus à préserver l'illusion de la démocratie: «Poutine a réglé la question des élections», titraient les *Izvestia*, précisant encore: «Le successeur de Poutine sera Poutine.»

«Les Russes sont prêts à une telle manœuvre», observe l'analyste Olga Krychtanovskaia, qui la première en 2003 déjà avait imaginé un tel scénario: empêché par la Constitution russe de briguer un troisième mandat, Poutine pourrait très bien s'installer au poste de premier ministre à l'issue de la présidentielle de mars 2008, avait-elle prédit.

Lundi, l'intéressé a confirmé qu'il étudie cette variante: «Diriger le gouvernement, c'est une proposition parfaitement réaliste», a-t-il lancé, après avoir annoncé qu'il dirigera la liste du parti Russie unie aux législatives du 2 décembre.

Complaisance

Poutine n'a posé que deux conditions, qui ne font que renforcer la plausibilité de ce scénario: une victoire de son parti et l'élection d'un président «honnête, capable, efficace et moderne avec lequel on pourrait travailler en binôme». «La population est tout à fait d'accord», assurait hier le sociologue Lev Goukoff, directeur de l'Institut de sondages Levada. Le fait que Poutine dirige la liste du parti Russie unie aux législatives devrait lui permettre d'améliorer son score pour atteindre 62 ou 65 % des suffrages. Mais 51 % des Russes disent aussi qu'ils n'ont guère besoin d'élections. Ils voient qu'elles sont l'affaire des autorités, pas des simples gens.

En extrapolant, on peut maintenant imaginer Poutine faire élire un président de complaisance, tel que le nouveau premier ministre Viktor Zoubkov, tandis que lui-même garderait la haute main sur les affaires du pays, au poste de premier ministre. Au terme du mandat présidentiel de quatre ans, ou même avant si le nouveau président démissionne pour «raisons de santé», Poutine pourrait se représenter pour un ou deux mandats présidentiels, et ainsi de suite pendant quelques décennies. Agé de 54 ans, il a pris soin cet été de se faire photographier torse nu pour montrer comme il est encore vaillant.

«Confucius l'a bien dit: les bons gens sont plus importants que les bonnes lois»

Nommé en septembre, le nouveau premier ministre Viktor Zoubkov est un vieil apparatchik de 66 ans encore peu connu, qui n'est crédité que de 4 % des intentions de vote s'il se présentait aux présidentielles.

Cynique

Deux autres candidats potentiels, sans cesse montrés à la télévision comme possibles dauphins de Vladimir Poutine, restent nettement mieux cotés: Sergueï Ivanov est crédité de 34 % des intentions de vote, et Dmitri Medvedev de 30 %. Mais Viktor Zoubkov profite déjà de la machine de propagande du Kremlin, qui le montre pratiquement tous les jours gourmandant ses ministres ou distribuant des chocolats... Et personne ne doute en Russie que, si Poutine décidait de faire «binôme» avec lui, il pourrait aussi bien être élu.

«Bien sûr, tout cela est une farce, s'amuse hier le politologue Vladimir Pribylovski. Confucius l'a bien dit: les bons gens sont plus importants que les bonnes lois. Mais il est clair depuis longtemps que la Russie vit selon les principes chinois!» Plus cyniques que jamais, les politologues proches du Kremlin, tel Gleb Pavlovski, assuraient lundi que ce passage de Poutine au poste de premier ministre serait «une nouvelle étape de la démocratisation».

Libération

L'envoyé de l'ONU a rencontré le chef de la junte birmane

Le Conseil des droits de l'homme demande la libération de tous les prisonniers politiques, dont Aung San Suu Kyi

L'émisnaire de l'ONU Ibrahim Gambari a quitté hier la Birmanie, où il a effectué une navette diplomatique entre la junte, qui a violemment réprimé la semaine dernière un mouvement de protestation populaire, et l'opposante et prix Nobel de la Paix, Aung San Suu Kyi.

M. Gambari s'est entretenu avec le numéro un birman, le généralissime Than Shwe, puis a rencontré Mme Suu Kyi, dans deux villes distantes de 400 kilomètres. Il est arrivé hier soir à Singapour mais ne s'est pas exprimé publiquement sur les résultats de sa mission.

Il devrait rendre compte de son voyage au secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, demain à son retour à New York, a indiqué la porte-parole de M. Ban, Michèle Montas. M. Gambari fera de même auprès du Conseil de sécurité, probablement vendredi.

L'entretien de M. Gambari avec Than Shwe a eu lieu dans la nouvelle capitale birmane Naypyidaw. La rencontre de 15 minutes avec Mme Suu Kyi, assignée à résidence depuis 2003, s'est, elle, déroulée dans une résidence gouvernementale à Rangoun. Un premier face-à-face de plus d'une heure entre M. Gambari et l'opposante avait été autorisé dimanche.

Ibrahim Gambari, diplomate international de nationalité nigérienne, était arrivé samedi à Rangoun, mais c'est seulement hier qu'il a été reçu par Than Shwe. Il avait rencontré samedi, à Naypyidaw, des responsables moins importants du régime. Dimanche, il était retourné à Rangoun où il avait été autorisé à rencontrer Mme Suu Kyi, 62 ans, qui a été privée de liberté pendant la majeure partie des 18 dernières années.

Par ailleurs, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, réuni hier à Genève en session extraordinaire, a demandé aux autorités birmanes d'exercer la plus grande retenue et de libérer «toutes les personnes arrêtées [...] ainsi que tous les prisonniers politiques, dont Aung San Suu Kyi».

Louise Arbour, haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, a pressé hier la junte birmane de fournir un rapport exhaustif sur le nombre de victimes de la répression des manifestations et le sort des personnes arrêtées depuis.

Les autorités du Myanmar «ne doivent plus s'attendre que leur autarcie volontaire les dispensera de rendre des comptes», a-t-elle affirmé. Elle s'exprimait devant les 47 pays membres du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève. «Le gouvernement doit fournir un ablement vendredi.

rapport complet sur ses actions pendant et après les manifestations, incluant des informations précises et vérifiables sur le nombre de personnes tuées et blessées, ainsi que sur la localisation des prisonniers et leurs conditions de détention», a demandé Mme Arbour. «Alors que les manifestants ont disparu, notre préoccupation ne fait que s'accroître au sujet de la sécurité et du bien-être des moines, vraisemblablement confinés à leurs monastères, voire pire, et des centaines de personnes arrêtées [...] blessées ou emmenées des rues vers des endroits inconnus», a-t-elle ajouté.

Paulo Sergio Pinheiro, rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme au Myanmar, a pour sa part déclaré que «des milliers de manifestants pacifiques» avaient été arrêtés. Il a souhaité savoir combien de manifestants et de passants se trouvaient à l'hôpital, si des autopsies avaient été effectuées



L'envoyé spécial de l'ONU en Birmanie, Ibrahim Gambari, a rencontré hier l'opposante Aung San Suu Kyi.

sur les corps des victimes et où elles avaient été enterrées.

Le chargé d'affaires birman à Genève, Nyunt Swe, a assuré que son pays procédait à une transition démocratique. Il a accusé «des éléments destructeurs internes et externes» d'être à l'origine des troubles.

Selon des sources officielles birmanes, au moins 13 personnes ont été tuées, dont un vidéo-reporter japonais, et des dizaines d'autres blessées. Selon des diplomates occidentaux toutefois, le bilan des violences est bien plus élevé et les arrestations se comptent par centaines, voire par milliers. «Nous pensons qu'au moins 30 personnes ont été tuées et 1400 arrêtées», a estimé le ministre australien des Affaires étrangères, Alexander Downer.

Jusqu'à 1700 personnes interpellées la semaine dernière, dont 500 moines bouddhistes, ont été détenues dans le campus du Government Technical Institute de Rangoun, a indiqué sous le couvert de

l'anonymat un responsable birman. A Bangkok, un haut responsable de l'ONU s'est dit, quant à lui, préoccupé par des informations selon lesquelles les détenus auraient déjà été conduits à un autre endroit qui reste inconnu.

«Les agences de l'ONU s'inquiètent du sort de ces personnes, des conditions dans lesquelles elles sont détenues», a déclaré Tony Banbury, directeur pour l'Asie du Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies.

La junte militaire a annoncé hier réduire de deux heures par nuit le couvre-feu en vigueur à Rangoun. La Birmanie a renvoyé hier vers le Bangladesh voisin 11 moines bouddhistes bangladais, dans le cadre de la répression du mouvement démocratique emmené par des bonzes, a annoncé un responsable militaire bangladais.

Agence France-Presse et Reuters

IRAQ

Le p.-d.g. de Blackwater défend ses agents de sécurité

MARIE SANZ

Washington — Le très discret p.-d.g. de la société privée de sécurité américaine Blackwater, sur la sellette depuis une fusillade sanglante à Bagdad, est sorti de l'ombre hier pour défendre ses agents devant le Congrès américain, affirmant qu'ils avaient «agi de manière appropriée».

Erik Prince, le jeune p.-d.g. de Blackwater, était interrogé devant une commission de parlementaires pour répondre des agissements de ses agents en Irak, soupçonnés d'avoir ouvert le feu sans retenue il y a deux semaines à Bagdad.

Dix Irakiens dont neuf civils ont été tués à Bagdad le 16 septembre au passage d'un convoi diplomatique américain escorté par des employés de Blackwater. Quatre enquêtes sont en cours sur cette fusillade sanglante qui a provoqué la colère des Irakiens. «Toutefois, sur la base de ce que nous savons actuellement», l'équipe de Blackwater «a agi de manière appropriée à tout moment», a-t-il ajouté.

Un rapport du Congrès publié la veille de l'audition relève que Blackwater est impliquée dans près de 200 incidents de tirs en Irak depuis 2005. La firme ne peut que faire usage de la force de façon défensive, selon le contrat de sous-traitance conclu avec le département d'Etat. Pourtant, le rapport assure que Blackwater a tiré le premier dans plus de 80 % des quelque 200 incidents répertoriés.

Cent quatre-vingt-quinze fusillades impliquant Blackwater sont répertoriées depuis le début 2005 jusqu'au

12 septembre 2007, soit une moyenne de 1,4 incident par semaine. Ces fusillades se sont soldées par 16 victimes irakiennes et 162 cas de biens endommagés.

«Dans 32 de ces incidents, Blackwater a riposté à une attaque, tandis que dans 163 cas, le personnel de Blackwater a été le premier à ouvrir le feu», lit-on dans le rapport de Henry Waxman, un opposant ouvert à la guerre en Irak.

Blackwater a gagné plus d'un milliard de dollars (770 millions d'euros) grâce aux contrats fédéraux depuis 2001, alors qu'en 2001, la société tirait moins d'un million de dollars (770 000) des contrats avec le gouvernement. Le secrétariat d'Etat a versé plus de 832 millions de dollars (584,6 millions d'euros) à Blackwater entre 2004 et 2006 pour des missions de sécurité, précise le rapport.

M. Prince, qui a fondé la société il y a 10 ans, a estimé être la victime d'«allégations négatives et sans fondement présentées comme la vérité». Ce multimillionnaire de 37 ans, ancien membre des Navy Seal ayant participé à des missions en Bosnie, en Irak et au Proche-Orient, a déclaré «vouloir mettre les choses en perspective».

Par ailleurs, le Pentagone a alloué cette fin de semaine un nouveau contrat à une filiale de Blackwater, Presidential Airways, d'un montant de 92 millions de dollars, pour assurer des missions de transport aérien (passager et cargo) en Afghanistan, au Pakistan, au Kirghizistan et en Ouzbékistan, selon un communiqué publié dans le site Internet du département de la Défense.

Agence France-Presse et Le Monde

Poignée de main historique



REUTERS

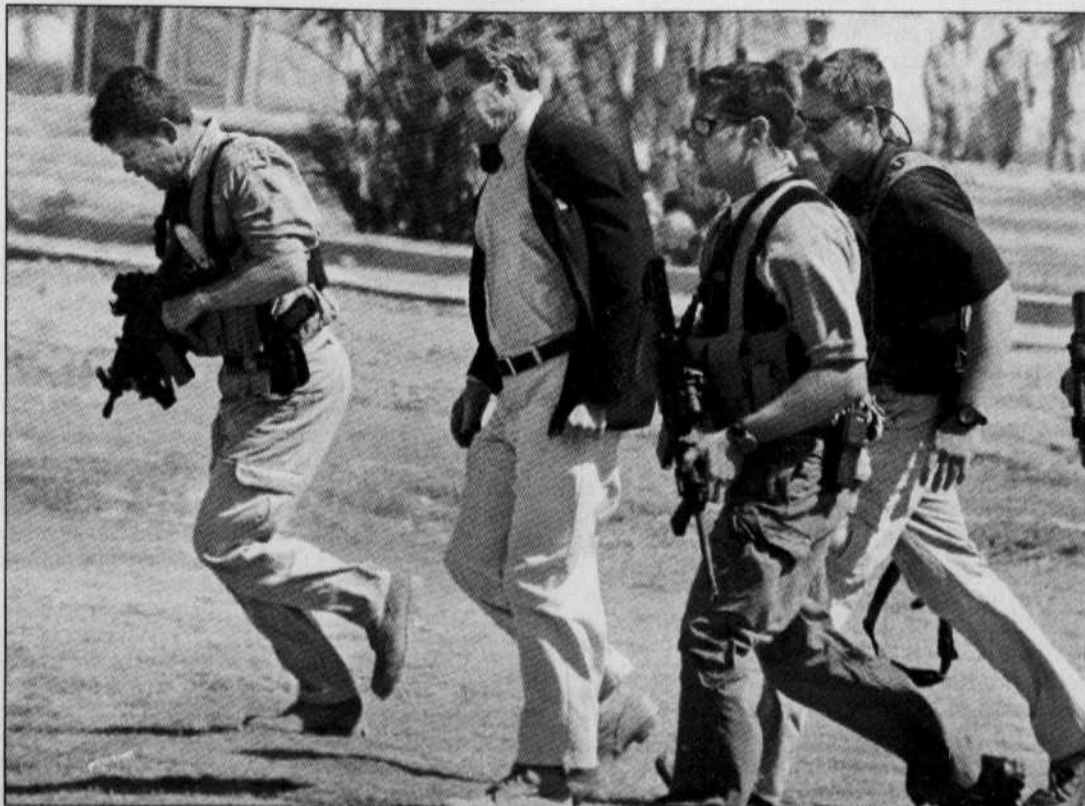
LE PRÉSIDENT SUD-CORÉEN Roh Moo-Hyun a très symboliquement franchi à pied hier la ligne de démarcation séparant les deux Corées, illustrant une volonté de réconciliation avec Pyongyang, où il a été accueilli par son homologue Kim Jong-Il dans le cadre d'un rare sommet. Les deux hommes se sont serré la main lors d'une cérémonie à laquelle assistaient des centaines de personnes. Ce geste est une première pour un chef d'Etat sud-coréen. M. Roh a franchi la ligne de démarcation à proximité du célèbre village de Panmunjom. Ce village neutre où fut signé l'armistice à l'issue de la guerre de Corée (1950-53) est situé au cœur de la zone démilitarisée établie à la fin du conflit pour consacrer la partition entre un Nord sous influence soviétique et un Sud soutenu par les États-Unis. Cette zone tampon concentre le plus grand nombre de soldats au monde. — AFP

EN BREF

Le camp orange domine légèrement

Kiev — Les partis de la mouvance orange ont fini légèrement en tête des élections législatives anticipées en Ukraine, mais les deux camps se disputent la victoire et le droit de former le prochain gouvernement. Les résultats quasi définitifs publiés hier, après le dépouillement de 97,5 % des bulletins, donnent la première place au Parti des régions, russo-philie, du premier ministre Victor Ianoukovitch avec 34,2 % des voix, auxquels s'ajoutent les 5,4 % de voix

de son allié, le Parti communiste. En face, chez les «orange», le bloc réuni autour de l'ancienne premier ministre Ioulia Tymochenko a recueilli 30,8 % des suffrages, auxquels s'ajoutent les 14,3 % du parti Notre Ukraine du président Victor Iouchtchenko. Une projection réalisée par le site Internet Ukrainians Pravda donne 229 sièges sur 450 à la coalition issue de la Révolution orange, soit une majorité de trois sièges. Les tout derniers résultats tardant à venir, l'entourage du président Iouchtchenko a mis en garde contre des tentatives de manipulation des chiffres. — Reuters



Les agents de Blackwater servent de gardes du corps à des personnalités en Irak. Sur la photo, Paul Bremer, l'administrateur chargé de l'Irak, était escorté en mars 2004 par ces agents.

PETER ANDREWS REUTERS

Bhutto est graciée

Musharraf renforce ses chances de réélection

Islamabad — Le président pakistanais Pervez Musharraf va retirer les accusations de corruption contre l'ancienne premier ministre en exil Benazir Bhutto, a annoncé son gouvernement, un nouveau pas en faveur d'un maintien au pouvoir à quatre jours de la présidentielle et à quelques mois des législatives.

Cette annonce est intervenue le jour même où tous les partis d'opposition, à l'exception de celui de Mme Bhutto, ont fait démissionner tous leurs élus au Parlement et aux assemblées provinciales, chargés d'élire le futur président samedi, pour protester contre la candidature du général Musharraf.

Le gouvernement a «décidé de retirer les accusations visant Benazir Bhutto», a déclaré le ministre des Chemins de fer, Sheikh Rashid, un proche du général Musharraf, une des conditions posées par Mme Bhutto, qui négocie depuis juillet avec le chef de l'Etat un éventuel accord de partage du pouvoir.

Mme Bhutto, première et unique femme à avoir dirigé la République islamique du Pakistan, avait été premier ministre à deux reprises, de 1988 à 1990 et de 1993 à 1997. Elle s'était exilée en 1999 quand elle avait été accusée par le gouvernement de Nawaz Sharif, avec son époux et des proches, de corruption.

Depuis juillet, elle négocie avec M. Musharraf un accord qui lui permettrait de redevenir premier ministre à l'issue des législatives prévues début 2008. Le général Musharraf, qui a pris le pouvoir en 1999 à la faveur d'un coup d'Etat sans effusion de sang, resterait président.

Mais ces négociations piétinaient jusqu'alors, et Mme Bhutto a annoncé son retour au Pakistan le 18 octobre, quoi qu'il arrive, pour emmener son mouvement, l'Influent Parti du peuple pakistanais (PPP) aux législatives.

M. Musharraf devrait être réélu sans difficulté samedi, le scrutin étant au suffrage indirect du Parlement et des assemblées provinciales qui lui sont largement acquises.

En revanche, de plus en plus contesté et impopulaire, il pourrait perdre de facto le pouvoir si son parti, la Ligue musulmane du Pakistan (PML), ne remporte pas la majorité aux législatives ou ne s'allie pas avec le PPP. — AFP

ÉDITORIAL

Crime anonyme

Désigné comme le pire désastre ayant secoué la santé publique canadienne, le scandale du sang contaminé s'apparente, dans l'esprit des victimes et de leurs proches, à un crime qui ne peut souffrir de rester anonyme. La Cour supérieure de l'Ontario vient de refuser de désigner des coupables en rejetant les accusations criminelles portées à l'encontre de quatre individus et une entreprise.

Après 18 mois de travail, le juge Mary Lou Benotto conclut ainsi son jugement d'une soixantaine de pages, rendu lundi à Toronto: «Les événements jugés ici sont tragiques. Pourtant, attribuer un blâme là où il n'y en a pas contribuerait à amplifier le drame.»

Dans le camp des victimes, cet acquittement provoque la consternation. On crie à l'injustice. Mais la loi a ses raisons que le drame humain voudrait ignorer. Cette fois, le doute raisonnable a suffi pour balayer les accusations de négligence criminelle portées à l'encontre de l'ex-directeur de la Croix-Rouge, de trois médecins et d'une entreprise pharmaceutique américaine. La juge conclut non seulement que les fautifs ne sont pas coupables mais que leur conduite professionnelle, replacée dans le contexte de l'époque, a été exemplaire.

L'affaire fait grand bruit: elle heurte les victimes qui perdent avec ce jugement l'espoir d'une réparation exemplaire. La poursuite ne concernait que sept plaignants — la plupart des garçons hémophiles ayant contracté le virus mortel au milieu des années 80 —, mais il s'agissait d'une première au criminel.

Depuis le premier acte de ce scandale, tout n'est que combat pour ceux qui espèrent que les responsables de leurs calamités seront montrés du doigt. Lutte contre la maladie, d'abord, qui a déjà emporté plusieurs milliers de Canadiens qui ont contracté le VIH ou l'hépatite C après avoir reçu des produits sanguins au cours des années 80. Lutte pour la tenue d'une commission d'enquête, qui rendit, sous la houlette du juge Horace Krever, un verdict en 1997. Lutte pour l'obtention de compensations financières.

Il ne restait donc plus aux survivants que l'espoir d'un verdict de culpabilité au criminel pour clore un chapitre. On connaît la complexité d'une démonstration de la négligence. En France, avec des procès semblables, une seule condamnation fut possible, et encore, sans peine d'emprisonnement!

Le jugement Benotto prouve, lui aussi, que la réparation gagne difficilement l'épreuve du temps. En vingt ans, une solide toile de doute raisonnable s'est déroulée. Pour exposer les fondements de son analyse, la juge s'en remet non innocemment à Sir Winston Churchill. Il affirmait en 1940: «Il n'est pas donné aux êtres humains [...] de pouvoir prévoir ou prédire le cours des événements. Dans certains cas, les hommes semblent avoir eu raison, dans d'autres cas, ils semblent avoir eu tort. Puis, quelques années plus tard, lorsque le temps a élargi la perspective, tout apparaît sous un jour différent. La mesure des choses a changé. L'échelle des valeurs n'est plus la même. Avec sa lampe vacillante, l'histoire tente en trébuchant de reconstruire les scènes du passé [...]»

Le contexte du début des années 80 n'est pas celui d'aujourd'hui. Pour juger de la responsabilité criminelle, le magistrat a fait un voyage dans le temps. Au regard de l'époque et de ce qu'on y savait, les personnes jugées ont eu un parcours irréprochable.

Avec cet acquittement retentissant, que reste-t-il aux victimes, dont la déception, on le comprend, n'a d'égal que la colère? L'exemplarité. Cette seule poursuite, qui sera suivie au moins d'une autre, témoigne de la nécessaire imputabilité des gestionnaires. Le revers judiciaire n'amoindrit pas le drame, n'enlève aucune profondeur à la tragédie. Mais sur le strict plan juridique, la juge le confirme: aucun crime n'a été commis. Dur à avaler? On ne peut au nom de la justice créer une injustice.

machouinard@ledevoir.com

Le plan P

Machiavélique Vladimir Poutine. À la surprise générale, le président russe a annoncé, lundi, qu'il conduira la liste du parti Russie unie aux législatives du 2 décembre prochain et jugé «entièrement réaliste» la possibilité qu'il devienne ensuite premier ministre. Étonnant, tout de même, que les fins observateurs du Kremlin n'aient pas eu l'intuition d'un scénario pareil, tant il est limpide et conséquent. L'effet de surprise causé par M. Poutine, faut-il en conclure, illustre au moins en partie l'opacité du pouvoir russe, comme aux beaux temps de l'Union soviétique où les kreninologues penchaient leurs loupes sur des photos du politburo prises pendant les défilés militaires sur la place Rouge.

Conséquent dans la mesure où il a toujours été clair que le «tsar» Poutine, quittant la présidence en mars prochain, n'allait pas pour autant renoncer à exercer son influence politique. Limpide parce que, ce faisant, il contourne avec aisance l'interdit constitutionnel de briguer un troisième mandat consécutif.

«Changer la Constitution pour un seul homme ne serait pas correct», a-t-il déclaré lundi devant les 500 délégués de Russie unie — créé autour de sa personne en 2001 — réunis en congrès près de la place Rouge. Quel bel esprit démocratique! Sa manœuvre traduit pourtant tout le contraire d'une démocratie ouverte.

L'horizon lui est extrêmement favorable: M. Poutine a concentré le pouvoir entre les mains du Kremlin depuis sept ans, laminé l'opposition et la liberté de presse. En vue des législatives, Russie unie est le seul parti autorisé à faire de la publicité. Porté par un électoralat accommodant, son élection à la Douma, la Chambre basse du Parlement où Russie unie est pratiquement assuré de renouveler sa lourde majorité, fait peu de doutes, non plus que celui de l'homme lige qu'il désignera pour briguer la présidence en mars. Cette perspective augure d'un déplacement radical du centre du pouvoir, d'une réorganisation de la structure politique russe aux fins des ambitions d'un seul homme, bref, d'un coup d'État constitutionnel qui ne dit pas son nom... «Il portera avec lui ses pouvoirs dans ses nouvelles fonctions», disait hier le rédacteur en chef d'une radio russe. Ce qui, pour reprendre les mots de M. Poutine, n'est «pas correct».

Plus torturé est le processus démocratique qui se déploie actuellement dans l'Ukraine adjacente, terrain par ailleurs d'une guerre froide revisitée entre Washington et Moscou. À l'extrême opposé de la mise en ordre russe, les Ukrainiens sont plongés depuis trois ans dans un imbroglio politique que les législatives de dimanche dernier ne dénoueront pas clairement. Les résultats presque complets des élections donnaient hier soir au bloc pro-occidental une avance d'à peine 2 % sur les pro-russes.

On espère que, cette fois-ci, les élus auront la maturité de former une coalition gouvernementale enfin capable d'articuler les promesses de la Révolution orange. Cela suffirait-il pour autant? De Moscou, M. Poutine, qui jouait hier encore les livraisons du géant russe Gazprom contre les réformistes de Kiev, continuera certainement de se comporter en facteur aggravant. Il ne s'arrêtera pas en si bon chemin.



Marie-Andrée Chouinard

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

EN «BEAU FUSIL», DUCEPPE N'ÉTAIT PRÉPARER SA SORTIE... LE JOUR MÊME DE LA PRISE DE PHOTOS POUR SES AFFICHES ÉLECTORALES...



LETTRES

Une couleuvre...

Dans le but de justifier son intention de donner le feu vert au projet Rabaska, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune plancherait d'urgence sur un programme destiné à inciter la grande industrie à substituer le mazout pour le gaz naturel. C'est toute une couleuvre qu'on veut faire avaler à la population, et elle démontre à quel point ce gouvernement est passé maître dans les politiques improvisées.

Pourquoi n'a-t-il pas sorti cette politique de substitution l'an dernier, dans le cadre de son plan d'action pour contrer les changements climatiques? Par ailleurs, cette politique ne saurait justifier Rabaska, d'autant moins que Gaz Métro affirmait dernièrement qu'il n'y avait pas de place au Québec pour deux terminaux méthaniers. S'il voit le jour, le programme de substitution permettra tout au plus de mesurer la réaction des industriels devant les incitatifs, et si la réaction est positive, le gaz de l'Ouest canadien, qui suffit amplement, permettra à Gaz Métro de retrouver les clients perdus. Tenter de justifier Rabaska avec ce programme de substitution, c'est prendre les citoyens pour des cruches.

Denis L'Homme
Lévis, le 28 septembre 2007

Non au dopage sous supervision médicale

Dans la foulée des révélations sur le dopage de plusieurs athlètes, certains commentateurs suggèrent que la consommation de substances dopantes soit permise mais effectuée sous contrôle médical. Le dopage surveillé serait plus sûr, font-ils valoir.

Comme médecin, je trouve irrecevable cette proposition. Depuis l'Antiquité, le serment d'Hippocrate sert de cadre moral à la pratique médicale: «Le souci du médecin sera de rétablir, de préserver ou de favoriser la santé.» La devise d'Hippo-

crate, «Primo non nocere» (d'abord, ne pas nuire), est une des pierres d'assise de la médecine. Le code de déontologie du Collège des médecins du Québec s'inspire du serment hippocratique et énonce ceci: «Le médecin ne doit fournir un soin ou donner une ordonnance de médicament ou de traitement que si ceux-ci sont médicalement nécessaires.» Or aucune nécessité médicale ne justifie la consommation de substances amplifiant la performance des sportifs.

Je ne dis pas que les médecins doivent rester passifs devant le phénomène du dopage. Ils pourraient témoigner (ce qui n'est pas toujours facile compte tenu du secret professionnel) des tragédies et des quasi-tragédies médicales frappant les athlètes dopés. C'est aussi aux professionnels de la santé que revient la tâche de donner des soins empreints de compassion aux personnes qui, de façon illicite, ont utilisé les substances dopantes, comme ils le feraient pour n'importe quel toxicomane.

Le rôle du médecin consiste à préserver la santé, non pas à pervertir la médecine pour favoriser la course à la gloire et à l'argent.

Jana Havrankova
Médecin
Saint-Lambert, le 2 octobre 2007

Des propos désolants

Lettre à Mario Dumont

Vous m'inquiétez lorsque je lis vos propos en ce qui concerne la construction de barrages au Québec. Lorsque vous parlez de «capacité à construire» comme seul frein, votre absence de nuances me fait peur, et j'imagine que je ne suis pas le seul Québécois à y voir un danger. Je suis favorable au développement qui correspond à la capacité de notre planète à intégrer les différents projets de développement. Tout projet doit donc prendre en compte les impacts sociaux, économiques et environnementaux, ce qui va de soi pour la majorité des Québécois. Et pour vous?

Lorsque je vous lis, j'ai bien l'impression

qu'avec ce genre de propos, vous opposez systématiquement et volontairement les projets aux environnementalistes. Une gouvernance digne de ce nom au Québec saurait éviter la division entre les développeurs et les environnementalistes. Elle devrait plutôt favoriser leur rencontre. Jusqu'à présent, peu de gens, comme vous, ont compris cela.

Je vous rappelle que nous vivons une période extraordinaire, qui peut paraître critique, voire catastrophique en ce qui concerne notre présence comme êtres humains sur cette immense boule bleue. Ou bien nous vivons cette transition en y voyant le plus beau et le plus grand des défis, ou bien nous poursuivons ce dérapage dans lequel vous suggérez de jouer un rôle de premier plan. Comptez sur moi et mon entourage immédiat, M. Dumont, pour ne pas y participer et ne pas applaudir à votre prestation.

Il est désolant de lire des propos aussi éloignés des préoccupations planétaires des dernières années. Prenez le temps de bien regarder dans les yeux de vos enfants, M. Dumont. Vous y puiserez une certaine vérité qui vous permettra de choisir plus judicieusement vos politiques, qui auront un impact déterminant sur leur avenir. Il ne s'agit pas de proposer aux Québécois un menu à la carte comme «virage vert». D'ailleurs, je comprends mal le terme «virage». Des centaines de scientifiques, tous plus crédibles les uns que les autres, nous annoncent depuis 20 ans qu'un mur se trouve devant nous. Et vous nous proposez un virage. Ou étiez-vous, M. Dumont? Dans votre limousine? Ce n'est pas d'un simple virage que les Québécois ont besoin. C'est d'un changement total de direction.

Réfléchissons à nos véritables besoins, cela saura inévitablement nous indiquer notre nouvelle direction. D'ici là, ne me demandez pas de monter à bord de votre «minoune», c'est trop périlleux. Vos enfants ou vos proches collaborateurs et amis entrepreneurs: à vous de choisir!

Christian Richard
Sherbrooke, le 1^{er} octobre 2007

LIBRE OPINION

Un critique critiqué

PIERRE MACDUFF

Directeur général de la compagnie de théâtre Les Deux Mondes

La semaine dernière, à l'Usine C, au terme de la représentation de *Moitié-Moitié*, je me réjouissais de constater que la saison théâtrale débutait en force. Cette coproduction internationale comprenant des partenaires québécois donnait à voir une troisième mise en scène de Kristian Frédéric, qui a offert au public montréalais deux productions marquantes, *La Nuit juste avant les forêts*, en 2004, et *Big Shoot*, en 2005.

Une fois encore, le spectacle qu'il orchestre est audacieux et s'inscrit dans la continuité d'une démarche artistique rigoureuse. Quel plaisir que de découvrir une œuvre inédite, ici de l'auteur australien Daniel Keene, et d'y avoir accès par un metteur en scène qui maîtrise en virtuose tous les langages de la scène — jeu, scénographie, lumière, texte, son, mouvements, silences — pour générer idées, sens, plasticité, interrogation, émotion, et qui nous propulse, comme le théâtre devrait toujours le faire, dans un univers qui n'appartient qu'à cet art.

Aucun doute: ce n'est pas un téléroman mais le type même de production théâtrale que j'espérais découvrir pour les proposer au public d'ici durant les quatre années où j'ai agi comme codirecteur d'un festival de théâtre, fort de ma conviction que les spectateurs souhaitent voir à la scène autre chose que ce à quoi les productions convenues les habituaient.

Dans l'édition du *Devoir* des 29 et 30 septembre derniers, le critique Hervé Guay donne

de cette production une lecture expéditive, tarabiscotée, réductrice et assassine. Qu'il n'ait, à l'évidence, pas été sensible à la poésie de ce spectacle demeure son droit élémentaire, quoiqu'on s'attende à une lecture plus pénétrante de la part de quelqu'un qui fait office de critique. Mais qu'il se montre à ce point insensible à l'ensemble des langages scéniques pour s'en tenir strictement au texte et au jeu (que je tiens quant à moi pour remarquable) laisse profondément dubitatif à propos de sa capacité de lire un spectacle de théâtre.

Et ça réfère à Beckett (on aimerait le lire, le papier qu'il aurait commis au sortir d'*En attendant Godot* s'il avait été au Théâtre de Babylone à sa création, en 1953) et ça écrit pour *Moitié-Moitié* que «le spectateur est lassé de voir ces deux-là s'invectiver» (et dans *Godot*, font-ils autre chose?). Le soir de la représentation à laquelle j'ai assisté, «le spectateur» n'était apparemment pas lassé à en juger tant par son écoute attentive durant la représentation que par ses applaudissements nourris, et celui que j'étais s'inclinait, admiratif devant la puissance de la proposition qui lui était faite en misant sur son intelligence et sur sa capacité à entrer dans un univers poétique qui n'appartient qu'au théâtre et qui touche à la fois l'intellect et l'émotion.

Ce n'est pas la première fois qu'un critique insensible expédiera un texte vitriolique à l'endroit d'une création à la lecture duquel aucun lecteur du *Devoir* n'aura la curiosité d'aller y voir par lui-même, hormis ceux qui auront appris à prendre une distance salutaire par rapport à son signataire. Cette fois, trop de talent, d'audace, d'exigence, de hauteur de vue, de

sens du théâtre et de plaisir sont en cause pour passer la chose sous silence et risquer de voir cette production hors de l'ordinaire privée de sa rencontre de son public potentiel.

Réplique

Je rappellerai à Pierre MacDuff, qui m'accuse d'avoir fait une critique «expéditive» de *Moitié-Moitié*, que j'ai loué le travail du metteur en scène Kristian Frédéric pour *La Nuit juste avant les forêts* et pour *Big Shoot*. Cette dernière pièce était aussi une création, que je sache. Je laisse le lecteur juger qui, de M. MacDuff ou de moi, trempe sa plume dans le vitriol pour faire valoir son point de vue. Les multiples procès d'intention auxquels Pierre MacDuff se livre à mon endroit (insensibilité, incapacité de lire un spectacle théâtral, fermeture à l'originalité, etc.) en disent long sur la tolérance à la critique qui règne dans le «beau milieu»: tout ça parce que j'ai osé conclure que les univers de Daniel Keene et de Kristian Frédéric ne sont pas compatibles.

Quant à la curiosité des lecteurs du *Devoir*, je sais qu'ils en ont assez pour décider par eux-mêmes d'aller voir un spectacle ou non, même si celui-ci ne fait pas l'unanimité. Et puisque l'occasion m'en est donnée, je veux affirmer que je tiens en haute estime Kristian Frédéric, dont la démarche artistique est sérieuse. Que je n'aie pas trouvé réussi *Moitié-Moitié* n'y change rien. Je suis persuadé qu'il l'a senti, contrairement à M. MacDuff, qui préfère reconduire le cliché du critique insensible au génie.

Hervé Guay

IDÉES

Le véritable « nous »

BERNARD LANDRY

Ancien premier ministre du Québec

L'usage du mot « nous » pour désigner les membres de la nation civique québécoise est incontournable: il englobe toutes les personnes de citoyenneté canadienne — et j'espère bientôt québécoise — qui habitent notre territoire. Seuls, quelque 75 000 citoyens ont une autre appartenance. Ce sont les Amérindiens et les Inuits qui habitent des portions désignées de notre sol que nous gérons de concert avec eux. Ils ont leurs propres nations, plus vieilles que la nôtre et formellement reconnues par notre Assemblée nationale depuis 1985.

Sous peine de dérives inacceptables, tous les autres citoyens du Québec font partie de notre nation, sont régis par les mêmes lois et ont les mêmes droits. La minorité historique anglophone, environ 10 % de la population, dont les deux tiers sont bilingues, jouit d'un statut linguistique différent. Quant aux Québécois issus de l'immigration, ils n'ont pas, comme tels, de droits particuliers puisque, en accédant à notre espace civique, ils acquièrent les mêmes que tout le monde.

Beaucoup plus que civique

Il est évident que ce « nous » formel aux contours juridiques faciles à définir n'est pas suffisant pour désigner le périmètre de quelque nation que ce soit. Une nation n'est pas que civique. C'est un groupe humain constitué au fil des ans et qui se définit par une foule d'autres facteurs plus complexes, comme la culture, la langue, l'histoire, la solidarité socio-économique, les rêves et les projets communs. Ce sont toutes ces autres dimensions du « nous » que les nouveaux arrivants, avec notre aide fraternelle et vigilante, ont le devoir d'assumer selon des rythmes divers et des degrés variables.

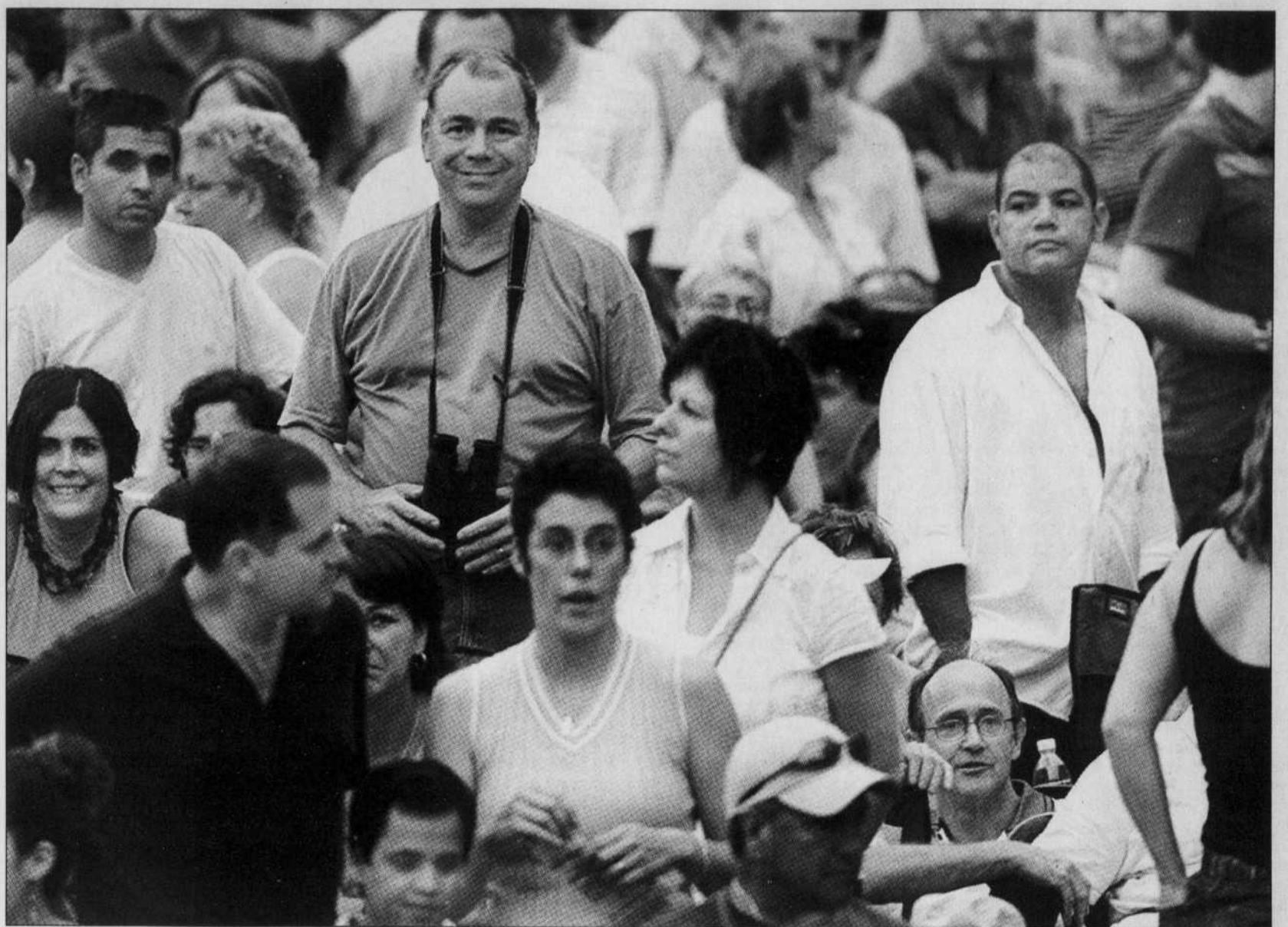
Multiculturel, non

Toutes les mutations qu'on attend d'eux, dont la connaissance de la langue est la plus urgente, ne peuvent pas être réalisées à court terme, mais leur nécessité doit être connue et acceptée des migrants avant même qu'ils n'arrivent ici. Une telle intégration est évidemment incompatible avec le multiculturalisme qui tend à l'entraver. Le Canada est le seul pays au monde à avoir commis l'imprudence d'inclure un tel concept dans sa constitution que le Québec n'a d'ailleurs jamais acceptée. Peu de gens d'ici s'acharment encore à défendre une thèse aussi « perverse et néfaste », selon l'expression de Jean-Claude Corbeil, et tout autant réprouvée par le juriste Julius Grey que par Neil Bissoondath qui la décrit comme « la plus grande barrière à l'intégration parce qu'elle crée des ghettos et impose des stéréotypes ».

Multiethnique, évidemment

Évidemment le Québec est multiethnique depuis ses origines et de plus en plus, mais tous ses gouvernements contemporains ont tourné le dos à l'approche multiculturelle dont les immigrants seraient les premières victimes; ils ont tous plutôt préconisé la convergence culturelle. Cela consiste à enrichir par divers apports le tronc original principal plutôt qu'il y a de quatre siècles par les colons qui ont fondé la Nouvelle-France.

Le métissage avec des Amérindiens en fut un des premiers jalons. La conquête britannique nous amena des Anglais, des Écossais, des Irlandais. Puis, surtout après la Seconde Guerre mondiale, des gens d'Euro-



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

pe de l'Ouest et de l'Est ont rejoint notre espace national. Un grand nombre de survivants de la Shoah sont venus s'établir ici malgré le « none is too many » de Mackenzie King.

L'époque contemporaine nous a donné des compatriotes dont les racines sont aux Caraïbes, en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Les cas d'intégration parfaite et exemplaire ne se comptent plus. Mais toutes ces heureuses additions ne doivent en rien atténuer l'importance déterminante des souches initiales et de leur parcours historique. Le contraire, en plus d'être une négation du réel, serait d'une odieuse ingratitude.

Bilingue, non

Pas plus que multiculturel, le Québec n'est bilingue. Il est francophone et, depuis Robert Bourassa le français est formellement sa langue officielle après avoir été, dans les faits et depuis toujours, sa langue nationale commune. Prétendre le contraire ne pourrait que faire du nouvel arrivant une victime, en lui faisant croire qu'il peut, sans conséquence, choisir une autre langue d'usage que celle de son nouveau pays. La réalité, quoique très améliorée par la loi 101, demeure préoccupante: à Montréal, la moitié des immigrants travaillent en anglais, et une majorité d'allo-

phones en font leur langue d'usage. Quarante pour cent de ceux qui ont fréquenté les écoles primaires et secondaires francophones vont au collège en anglais. Ce n'est bon ni pour eux ni pour l'ensemble de la nation. Il faut trouver des moyens de corriger ces inquiétantes anomalies.

Et ailleurs...

Tous les pays d'immigration s'imposent le devoir d'intégrer les nouveaux arrivants et ne cherchent pas à les leurrer, comme le Canada, par un multiculturalisme constitutionnalisés. La France et les États-Unis, entre autres, pratiquent une plus grande vigilance que nous en exigeant des nouveaux arrivants des compétences linguistiques et civiques préalables à l'accès à la citoyenneté. Comment bien exercer, notamment, le droit et le devoir fondamental de voter si on ne sait rien des institutions et qu'on ne peut suivre les débats médiatiques qui jouent un rôle si fondamental dans nos démocraties?

Tout assumer

À terme nos nouveaux compatriotes sont donc conviés à tout assumer. Suivant leur niveau culturel et d'éducation, ils sont invités à connaître aussi bien Champlain et Frontenac que Jeanne-Mance et Mar-

guerite d'Youville. Ils doivent chercher à intégrer peu à peu à leur nouveau bagage historique aussi bien les Patriotes que Jean Lesage et René Lévesque. Ils doivent tenter d'inclure Félix Leclerc, Gaston Miron, Maurice Richard et les autres dans leur québecité en construction. On sait évidemment qu'ils n'oublieront jamais complètement leur terre d'origine, et c'est tant mieux car ces diverses réminiscences nous enrichissent tous.

Une belle forêt

Les devoirs et les défis de l'intégration sont donc aussi essentiels qu'exaltants, et ils constituent une condition préalable à une vie nationale harmonieuse. Il ne saurait être question de « jeter nos souches dans le feu de la Saint-Jean », comme l'a dit en 1999 Gérard Bouchard, qui devra maintenant proposer quelque chose de plus conforme à notre destin à l'issue de la commission qu'il préside avec Charles Taylor, lui-même descendant de Madeleine de Verchères!

Tous deux devraient plutôt présenter nos souches comme le terreau initial d'une belle forêt laurentienne, majoritairement peuplée de ses espèces vernaculaires, mais toujours désireuse de les enrichir d'essences exotiques à condition qu'elles s'y acclimatent comme le veut la sagesse de la nature elle-même.

Pour en finir avec la polémique Dallaire

FRANÇOIS BUGINGO

Journaliste d'origine rwandaise, auteur, documentariste, vice-président de Reporters sans frontières monde et président de Reporters sans frontières Canada

L'e jeudi 27 septembre, j'étais l'invité de l'émission *Christiane Charette* pour commenter le film *J'ai serré la main du diable*, mettant en vedette Roy Dupuis dans le rôle du général Roméo Dallaire, ancien commandant des forces de l'ONU au Rwanda durant le génocide de 1994.

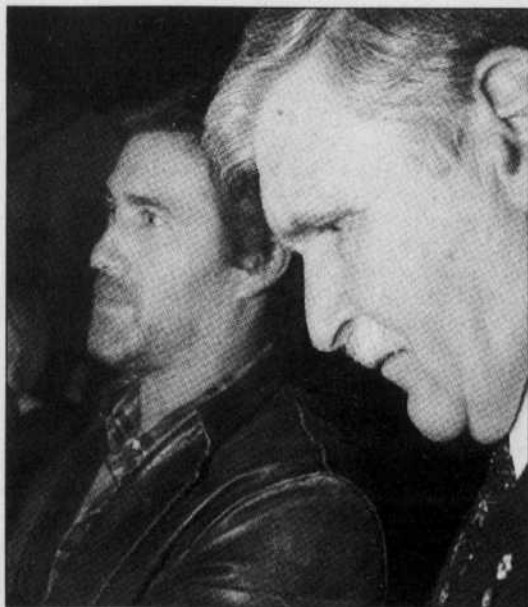
Durant mon intervention, j'ai exprimé mon agacement devant le statut de héros attribué au général Dallaire par l'opinion publique et les médias canadiens. Depuis, ma boîte vocale et mon courriel ont été envahis de messages, certains me félicitant d'avoir « osé déboulooner ce mythe », d'autres exprimant leur déception par rapport à ma sortie. D'un côté, on faisait de moi un chef de file (à tort, puis-je l'assurer) de la remise en question de la légende du « général Courage ». De l'autre, on se demandait si « de fiel de ma sortie » ne dissimulait pas en fait une « insensée jalousie dans la course à la reconnaissance ».

Mettons les choses au clair. J'ai grandement apprécié l'œuvre cinématographique. Roy Dupuis est exceptionnel de vérité. Et je recommanderais ce film à tout le monde.

De plus, j'ai une profonde reconnaissance envers le général Dallaire qui, dans sa souffrance, a lancé une véritable révolution dans le milieu de ceux qui fréquentent les zones de détresse, qu'ils soient journalistes, militaires, humanitaires, etc. Avant lui, la règle, c'était: « boys don't cry ». Après, il est devenu plus normal et plus sain de reconnaître le phénomène du choc post-traumatique. Désormais, quand on revient d'une mission « difficile », des conseillers nous sont recommandés (voire imposés) pour décanter les stress accumulés. En ce sens, le général Dallaire aura été un modèle pour plusieurs d'entre nous.

Des manquements

Pour autant, ça n'en fait pas un héros à célébrer. N'en déplaît à ses thuriféraires, la mission du général Dallaire au Rwanda est certes le récit de l'échec de



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le général à la retraite Roméo Dallaire et le comédien Roy Dupuis, lors de la première du film *J'ai serré la main du diable*.

la communauté internationale à empêcher l'horreur, mais c'est également une multitude de manquements individuels qui rendent ce commandant indigne d'admiration publique.

Il n'a pas eu le courage de désobéir à des ordres venus de ses supérieurs à New York. Dans une scène de ce film inspiré de son autobiographie, il dit: « *If I disobey, I will be court-martialed.* » (« Si je désobéis, on me traduira devant une cour martiale. ») Que risquait-il dans ce cas? Emprisonnement, limogeage, dégradation, etc.? Un héros ne sacrifie pas des centaines de milliers d'innocents pour préserver son rang.

Trois mois avant le génocide, New York a interdit au général de mener une opération de fouille pour dévoiler des caches d'armes dans la capitale du Rwanda. Ce jour-là, le commandant de la mission a compris

qu'on lui ôtait les moyens de défendre des civils. Mais il a continué à jouer la comédie d'une présence onusienne crédible.

90 % des survivants du génocide m'ont affirmé que s'ils n'avaient pas quitté le pays malgré les signes évidents d'un massacre à venir (il y en a beaucoup parmi les victimes qui avaient les moyens financiers ou des contacts pour se réfugier dans les pays voisins ou en Occident), c'est qu'ils avaient l'assurance qu'aucune abomination ne serait possible sous le regard de la « communauté internationale ».

Le général Dallaire, qui avait compris que cette communauté n'était pas disposée à intervenir pour sauver quelques Noirs dans un obscur pays d'Afrique de l'Est, n'a pas jugé bon d'avertir les victimes potentielles. Pire, il a continué à porter l'infâme uniforme de la trahison onusienne jusqu'à la fin de sa mission. Le même béret bleu, les mêmes tenues de commandant. Jamais il n'a songé à troquer cet attirail contre des habits civils, des uniformes de combat ou n'importe quel habit qui exprime son dégoût, sinon sa réserve envers l'ONU. Il n'a jamais pensé à démissionner pour faire un coup d'éclat afin de gêner ses supérieurs ou les nations occidentales, voire de les confronter au pire des massacres.

Attiser la haine

Une scène du film qui m'avait déjà révolté dans le livre est celle du premier barrage franchi le premier soir des massacres. Aux abords, un Rwandais est à genoux, entouré d'hommes armés de machettes. La voiture du général Dallaire est arrêtée par des militaires surexcités. À gauche du général se trouve le colonel Bagosora, le véritable patron de la machine du génocide. C'est ce Bagosora qui ordonne aux militaires d'ouvrir la barrière pour laisser passer le véhicule. Quelques secondes après, le général Dallaire remercie le colonel Bagosora de lui avoir épargné des moments difficiles. Du Rwandais agenouillé, il ne dira rien. Pas la moindre tentative de l'aider. Pas une supplication au colonel Bagosora. Rien. Sans doute était-ce un petit facétieux qui faisait ses abdominaux du soir? Eh bien non: c'était une autre victime du génocide.

Un mois après le début des massacres, je suis arrivé au Rwanda. Tous les collègues, tous les interlocuteurs

que je rencontrais (y compris les plus novices des zones de combat en Afrique) me répétaient la même chose: c'est le Radio des Mille Collines qui attise la haine et encourage les tueurs. Philippe Gaillard, patron désemparé d'une mission de la Croix-Rouge qui n'en pouvait plus de voir ses patients se faire achever sur leur lit d'hôpital, m'avait lâché: « *Faites taire cette radio et des centaines de milliers de vies seront sauvées.* » Un seul homme en était capable, et c'était le général Dallaire. Il n'a rien fait parce qu'il n'avait pas reçu d'ordres en ce sens (dixit).

Les voitures de la mission de l'ONU ont été maintes fois la cible des forces rebelles qui, par la suite, s'excusaient d'une erreur de tir. Pourquoi, même par « erreurs », le général Dallaire n'a-t-il jamais ordonné la destruction de la radio de la haine? Cette radio l'a pourtant pointé comme cible à abattre de nombreuses fois et a aussi coordonné l'exécution de milliers de civils dans le pays. En détruisant cette voix de la mort, au prix d'une désobéissance à des ordres de New York, le commandant de la mission de l'ONU aurait permis à de nombreux Rwandais d'échapper à la mort.

Loïn de moi le plaisir vicieux d'écorner un mythe. Je crois toutefois (et ce ne sont pas mes origines rwandaises qui dictent cette certitude) que les véritables victimes du génocide rwandais ne sont pas les personnes qui en ont été témoins mais celles qui l'ont subi. Si le général Dallaire voulait, comme il l'affirme, se faire porteur de leur mémoire, ce n'est pas le film sur son histoire qu'il aurait d'abord parrainé mais bien la leur. Mais dans son livre comme dans le film, ces gens ne servent que de toile de fond dans l'écriture de son histoire à lui, sa version à lui de ce qui s'est passé au Rwanda durant ce printemps de folie. Comprenez-moi alors: comment voulez-vous que je dise, après, merci ou bravo à cela?

Plusieurs personnes m'ont lancé que le général Dallaire n'a jamais revendiqué le statut de héros. C'est vrai. Mais quand bien même je reconnaîtrais que certains droits sont bafoués dans notre pays, il y en a un qui ne l'a jamais été: c'est celui de refuser les médailles, les doctorats *honoris causa*, les titres de gloire, quand on estime ne pas les mériter. Non plus le droit de refuser de donner des leçons au monde qui a défailli quand on reconnaît ses propres manquements. Dans le cas du général Dallaire, personne ne pouvait user de ces prérogatives. Personne, sauf lui.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Gagneux (caricaturiste), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Ducos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpéit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; à la rédaction: Emilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Émond (communis à la rédaction). La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spécet (Québec), Monique Bthér (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chrétien, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantura, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zaida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRACAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

ÉTUDIANTS

Des assemblées générales et des consultations référendaires sur la grève devraient se tenir d'ici deux semaines

SUITE DE LA PAGE 1

revendiquer la gratuité scolaire. De l'aveu même du responsable général de l'association étudiante, François Forcier, on espérait qu'un vote favorable donnerait une impulsion à d'autres cégeps et universités appelés à voter d'ici la mi-octobre.

«*Quand on est les premiers à porter le drapeau, c'est peut-être plus difficile, cela a pu faire peur à certains*», est forcé de constater M. Forcier, conscient que le message qui sera probablement décodé sur les autres campus risque de se résumer à «*même le Vieux-Montréal ne part pas en grève*».

Ce n'est peut-être que partie remise, estime cependant le militant étudiant. Il souligne que ses membres pourraient être invités à reconsidérer leur position si d'autres institutions d'enseignement optent pour la grève au cours des prochaines semaines. Si ce n'est pas cet automne, ce sera peut-être à l'hiver. «*Lors de la dernière grève, en 2005, la mobilisation avait commencé à l'automne [contre les compressions dans l'aide financière] pour continuer à l'hiver*», poursuit M. Forcier.

Il constate que plusieurs cégepiens se rappellent encore la dernière grève générale de 2005, qui leur a valu une fin de session intense et une déception pour ceux qui espéraient obtenir davantage que la remise des 103 millions coupés dans l'aide financière.

Une deuxième assemblée générale, celle du cégep de Trois-Rivières, a rejeté hier l'idée de faire une grève. Dans une proportion de 61 %, les étudiants ont refusé de déclencher un boycottage des cours si la grève venait à décoller dans sept autres cégeps. «*On a senti que les gens n'étaient pas prêts à faire la grève maintenant, mais qu'ils ne l'excluaient pas. Il considèrent qu'il faut une escalade des moyens de pression*», explique la responsable des affaires socio-politiques à l'association étudiante, Gabrielle Caron-Bouchard. Précisons que cette association est membre de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) qui, contrairement à l'ASSE, ne prône pas une grève étudiante pour l'automne.

Pour l'heure, seule l'Assemblée facultaire des étudiants en sciences humaines de l'Université du Québec à Montréal a en poche un mandat de grève, adopté jeudi dernier avec une majorité de 62 % sur près de 700 membres présents à la fin de la réunion. Une semaine plus tôt, les étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) avaient quant à eux rejeté une proposition similaire.

L'ASSE garde le cap

Ce résultat a eu l'effet d'une «*douche froide*» sur les militants de l'ASSE, qui prennent cependant soin de préciser que l'association étudiante du Vieux-Montréal n'est pas membre de l'association nationale, mais plutôt sympathisante. «*On prend cela comme un signal*», note le porte-parole de l'ASSE, Hubert Gendron-Blais, précisant cependant que la composition de la population étudiante du cégep est en pleine mutation, ce qui contribuerait à faire mentir sa réputation. M. Gendron-Blais ajoute que le résultat au Vieux-Montréal a donné un coup de fouet aux troupes et que des militants, dont plusieurs provenant de l'AFESH-UQAM qui a voté en faveur de la grève, redoubleront d'ardeur au cours des prochains jours pour faire la promotion de ce moyen de pression sur les différents campus.

Un congrès de l'ASSE est prévu en fin de semaine pour faire le point sur la mobilisation. «*S'il y avait un quelconque changement par rapport à la stratégie, cela se déciderait au congrès*», fait valoir M. Gendron-Blais.

Plusieurs assemblées générales et consultations référendaires sur la grève devraient se tenir au cours des deux prochaines semaines. Ce sera notamment le cas dans trois associations de l'UQAM, où à la problématique de la hausse des droits de scolarité s'ajoute celle de la situation financière précaire de l'établissement.

De la compagnie pour Jean Charest

Ce peu d'engouement pour la grève ne signifie pas pour autant que c'est le calme plat sur le front étudiant. Environ 200 étudiants membres de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) ont perturbé hier la tenue d'une conférence de Jean Charest à l'École des hautes études commerciales (HEC), forçant le premier ministre à retarder de plus d'une heure son allocution sur les relations intergénérationnelles.

Ces derniers, dont plusieurs étaient déguisés en clowns, dénonçaient la hausse des droits de scolarité et réclamaient un réinvestissement dans l'enseignement post-secondaire. «*C'est aberrant de voir que ce gouvernement n'a pas de vision pour la jeunesse. On baisse les impôts et on augmente les frais pour l'université, les garderies, etc. Cela n'aide pas les jeunes ni la classe moyenne*», soutient le président de la FEUQ, Jean-Patrick Brady.

Il promet que les ministres du gouvernement libéral auront de la compagnie lorsqu'ils s'aventureront sur les différents campus. «*On va les suivre quand ils ne s'y attendent pas et on va les interpeller [...] Tous les membres du gouvernement qui font fi des demandes des jeunes devront comprendre qu'ils sont minoritaires et que, pour revenir au pouvoir, ils n'auront pas d'autre choix que d'en tenir compte*», poursuit M. Brady.

Le président de la FEUQ ne s'étonne pas outre mesure du peu de succès récolté jusqu'à présent par l'ASSE dans sa campagne pour une grève automnale. «*C'est clair que les étudiants sont contre toute augmentation des droits de scolarité. Ils veulent prendre une session pour exercer une gradation des moyens de pression. Si Jean Charest continue d'être arrogant et refuse de les écouter, à l'hiver, quelques mois avant les élections, il devra revoir son plan d'action*», affirme M. Brady.

Le Devoir

DISCOURS

SUITE DE LA PAGE 1

de Floride dans un match diffusé à compter de 19h30. L'heure de lecture du discours sera bel et bien à 19h selon nos informations, mais le bureau du premier ministre a tout au plus fait savoir à certains stratèges parlementaires qu'il aurait lieu «*en soirée*».

Dans un contexte de gouvernement minoritaire, la réaction que suscitera le discours du Trône est autant, sinon plus importante que le contenu lui-même. Alors que la fièvre électorale a repris à Ottawa, tous les regards seront tournés vers le Bloc québécois et le Parti libéral, qui doivent décider s'ils s'opposent à l'ordre du jour proposé... et précipitent le pays en campagne électorale. Le NPD, qui exige qu'un retrait immédiat des troupes présentes en Afghanistan apparaisse dans le discours, est presque assuré de voter contre.

Neutraliser l'opposition

Selon nos informations, c'est pour éviter que le message gouvernemental ne se noie dans cette soupe de spéculations électorales que l'heure du discours a été repoussée si tard en soirée. «*Oui, c'est sans doute la raison pour laquelle ils le font ainsi*», poursuit notre source.

À titre de comparaison, le premier (et unique) discours présenté par les troupes de Stephen Harper, en avril 2006, l'a été à 15h15. Comme c'est l'habitude, c'est la gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean, qui l'avait lu dans l'enceinte du Sénat. Une vérification effectuée par *Le Devoir* jusqu'en 1994, date du premier discours livré par le gouvernement de Jean Chrétien, démontre que jamais un discours du Trône n'a été lu plus tard que 15h15. Il a parfois été lu plus tôt par Adrienne Clarkson, qui occupait alors le poste de chef d'État.

Les impératifs organisationnels des médias font en sorte que les réactions de l'opposition recevront moins de couverture à cause de l'horaire choisi. En effet, la plupart des réseaux de télévision préparent leur premier bulletin de nouvelles pour 21h (comme la Société Radio-Canada et son pendant anglophone,



FRED CHARTRAND REUTERS

Le premier ministre Stephen Harper et la gouverneure générale Michaëlle Jean, lors du discours du Trône du 4 avril 2006 prononcé en après-midi. Il aura plutôt lieu en soirée le 16 octobre.

CBC). *Le Devoir* ne respectera sa première heure de tombée que de justesse.

La tradition veut que les partis d'opposition reçoivent quelques heures au préalable, sous embargo, une copie du discours. Les chefs peuvent ainsi préparer leurs réactions juste à temps pour la fin de la cérémonie. Mais rien n'oblige le gouvernement à le faire.

En novembre dernier, par exemple, alors que le Bloc québécois tentait de faire adopter une motion à la Chambre des communes reconnaissant la nation québécoise, le bureau de Stephen Harper avait fait

parvenir quelque temps auparavant la réponse que ferait le premier ministre à cette demande. Tout y était... sauf le passage où M. Harper proposait sa propre formule pour reconnaître la nation «*au sein d'un Canada uni*». Cela avait conduit le Bloc québécois à penser que le premier ministre s'opposerait à sa requête et à préparer sa fronde en conséquence. Le Bloc québécois avait pendant quelques jours cafouillé sur la réponse à donner à l'offre conservatrice.

Le Devoir

AÎNÉS

SUITE DE LA PAGE 1

Or, le gouvernement n'a versé à l'Agence que le tiers des 12 millions requis en budget de démarrage pour les RI, affirme Mme Harel, qui a activement participé aux commissions parlementaires traitant de cette question. Pis, rien n'a été fait pour avancer les 52 millions manquants en soins à domicile, ajoute cette dernière. Interrogé hier, sur ces deux enveloppes, le ministre Couillard est resté vague, invitant les journalistes à lui reposer la question lorsque l'annonce officielle en sera faite, dans «*des prochaines semaines*».

Pourtant, c'est maintenant que le problème doit être débattu, alors que le premier ministre Charest demande à l'Agence de prendre les moyens nécessaires pour que les expulsions de locataires de résidences destinées à devenir des RI se fassent dans les règles, argue Mme Harel. «*Le premier ministre Charest doit cesser de jouer à Ponce Pilate en se désengageant de sa responsabilité à l'égard de la transformation de logements occupés par des personnes âgées en ressources intermédiaires privées, financées par des fonds publics*».

Ce commentaire vaut également pour la manière dont ce gouvernement aborde toute la question du maintien en milieu de vie des aînés, poursuit le député d'Hochelega-Maisonnette. «*Comment M. Charest peut-il remettre le problème entre les mains de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal et des Centres de santé et de services sociaux, alors que son gouvernement refuse de verser le financement requis pour réaliser correctement la désinstitutionnalisation de l'hébergement de longue durée, pourtant réclamé par son ministre de la Santé?*»

Un grand virage

La question de la diversification des soins prod-

gués aux aînés est un enjeu clé aux yeux du Dr Réjean Hébert, qui agit comme expert pour cette commission. «*Je retiens beaucoup votre appui aux services à domicile, a-t-il confié aux participants. C'est de la véritable musique à mes oreilles parce que ça fait des années que je dis qu'il faut recentrer le système de santé vers le domicile des gens, de façon à pouvoir désengorger les hôpitaux et les établissements*». En entretien au *Devoir*, il a insisté sur l'importance de ce virage qui va nécessiter des moyens bien plus grands que ceux proposés jusqu'ici sur la feuille de route du ministre Couillard, qu'il qualifie d'«*excellent début*».

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres, comme ont pu en témoigner plusieurs personnes qui se cherchent désespérément une place. C'est le cas de Carmen Lopez dont l'époux est très malade. «*Moi aussi, je suis malade, mais il faut que je continue*». Le problème, c'est que leur logement n'est plus adapté à la paralysie de son mari. «*Je cherche un logement adapté à nos besoins et à nos revenus. Mais les résidences privées sont trop chères et les coopératives sont pleines ou réservées à la famille ou aux amis*».

Jean-Claude De Nogat, lui, a dû se résigner à se séparer de sa femme après des mois de recherche acharnée. Son épouse souffre de sclérose en plaques et a besoin de soins constants. Mais à 71 ans, il n'a plus l'énergie, encore moins les compétences pour les lui donner. «*Je suis malheureux de la voir rester dans un HLM où il y a des punaises, où les gens sont débordés et où l'indifférence est grande*», a-t-il raconté. «*C'est dur d'être séparé quand on a passé toute une vie ensemble, j'essaie de trouver quelque chose pour nous deux, mais j'essuie refus après refus*».

Son histoire a beaucoup touché Marguerite Blais, qui s'est engagée à apporter de l'aide à cet homme qui vient de son propre comté. «*Quand on me parle de vie de couple et de couples séparés parce que les*

conditions ne sont pas favorables, je trouve ça tout à fait inacceptable. Cela me touche profondément. Il faut faire en sorte que les personnes qui s'aiment et qui ont vécu ensemble toute leur vie puissent poursuivre leur vie ensemble».

L'offre restreinte n'est pas la seule faiblesse de ce système. Une bonne dizaine de personnes se sont levées hier pour réclamer un resserrement des accreditations accordées aux résidences privées. D'autres se sont inquiétées de la qualité des soins donnés dans des CHSLD débordés. Johanne Jutras est venue parler de son «*père alzheimer*» qui, une semaine après avoir été hébergé, est devenu un «*vieillard alzheimer*». «*Les préposés sont débordés, il n'y a pas de techniciens en loisirs, ou pas assez pour les animer et les stimuler. C'est la fin de la vie*».

Même quand des abus sont dénoncés haut et fort, ils peuvent revenir une fois la poussière retombée, a pour sa part dénoncé Suzie Attias, présidente du comité des usagers au CHSLD juif de Montréal. «*Chez nous, il y a eu des rapports du Protecteur [du citoyen], l'administration a été changée. Le ministre a demandé à l'Agence d'envoyer une équipe sur place. Pendant le temps qu'ils ont été là, tout allait bien. Mais maintenant qu'ils sont partis, c'est fini. Tout est tombé à l'eau. Les lacunes sont revenues comme avant*», a-elle dit en invitant le Protecteur à demander des comptes. «*C'est l'indifférence totale. Déjà que ça prend des mois avant que le Protecteur ne bouge, il me semble qu'il devrait au moins revenir sur place pour voir si on l'a écouté*».

Selon l'Association des retraités des secteurs public et parapublic (AQPR), 91 % des personnes aînées de la région de Montréal résident dans des ménages privés. Parmi elles, 36 % habitent seules, ce qui est la plus forte proportion au Québec.

Le Devoir

MÉCÉNAT

SUITE DE LA PAGE 1

«*On veut travailler en petite équipe pour que l'argent aille le plus possible aux artistes*».

Mais deux sujets reviendront hanter son discours, trahissant ses préoccupations: l'accessibilité des arts au public et la trop grande absence des joueurs du secteur privé dans le domaine de la culture.

«*C'est important que le secteur privé prenne ses responsabilités et fasse ses devoirs*, plaide-t-elle. *On a chacun notre moteur et le mien est dans les arts. C'est sûr qu'il y a encore beaucoup de place pour que le secteur privé contribue à la vie culturelle à Montréal*».

Le message est lancé avec fermeté mais sans hargne. La famille Greenberg a commencé à tracer sa voie philanthropique à Ottawa, sa ville de naissance. La mère a milité pour le droit des femmes, auxquelles elle a offert un centre à Ottawa (le Shirley E. Greenberg Women's Health Centre). Le théâtre de la Great Canadian Theatre Company porte aussi le nom du paternel (Irving Greenberg Theatre Centre), qui a fait fortune dans l'immobilier à travers la compagnie Minto Development Inc., reprise par le frère de Phoebe, Daniel.

De bourses en expositions

La jeune Fondation DHC/ART cumule déjà quelques bons coups, de la commandite exclusive de David Altmédj pour sa présence à la Biennale de Venise à la projection gratuite de films de Matthew Barney et Gordon Douglas à l'Impérial au printemps dernier. Elle compte rouler sur un budget de 1,3 million de dollars en moyenne annuellement, organisant des expositions et versant des bourses artistiques. L'artiste canadienne Nancy Davenport vient d'en obtenir une pour la création d'une œuvre dans le cadre de la biennale d'Istanbul.

Mais le clou des actions de la Fondation réside dans cette mise en vitrine d'artistes renommés qui œuvrent «*dans plusieurs médiums*» et n'ont encore jamais eu d'exposition importante au pays. «*Pouvoir d'influence, de résonance, de beauté*» sont les mots clés de ses choix artistiques, qui relèvent davantage du coup de cœur que du plan de développement.

C'est le cas de Marc Quinn, qui travaille en peinture comme en sculpture, en dessin et en photographie, souvent autour du corps et de ses transformations à travers le temps.

«*Cette rétrospective de mi-carrière est la plus importante jamais réalisée en Amérique du Nord. Beaucoup d'œuvres sont venues d'Angleterre, de l'Italie, de New York*».

Artistes exceptionnels, donc, pour un lieu qui l'est tout autant. Situé dans le Vieux-Montréal à l'angle des rues Saint-Jean et Saint-Sacrement, l'édifice de la Fondation vient tout juste d'être superbement rénové. Il s'élève sur quatre étages relativement étroits. «*La mode, c'est d'avoir des volumes vastes; je voulais créer une autre expérience, plus intime*», explique la mécène.

Les quatre niveaux sont accessibles par un ascenseur vitré et ouverts sur un puits d'entrée qui peut accueillir des œuvres suspendues. D'immenses fenêtres en arcade laissent entrer la lumière à flots. Coût des transformations: quelque part entre deux et trois millions de dollars, nous dit-on, le budget n'étant pas tout à fait bouclé.

Femme de cœur

C'est d'ailleurs en visitant ces lieux magiques, entre le format de la galerie et du musée, que Phoebe Greenberg baisse sa garde et laisse percer l'émotion.

«*Vous voyez toute la lumière qui entre? C'est pour les jeux de perspective qu'on a choisi cet édifice*», raconte-t-elle depuis la rue Saint-Nicolas débouchant sur l'édifice, avec

l'aisance soudaine qu'engendrent la passion... et le métier.

Après tout, la dame fut d'abord artiste elle-même. Formée à l'école Jacques-Lecoq à Paris, elle a fondé là-bas sa compagnie, Diving Horse Creations — qui a d'ailleurs donné ses lettres (DHC) à la nouvelle fondation —, et produit ses propres spectacles dans la tradition du théâtre grotesque et du théâtre de l'absurde. Elle est rentrée au pays il y a 15 ans.

«*Passé 40 ans, j'ai décidé de jouer un rôle plus global, j'avais besoin de créer quelque chose qui me dépasse et me survive*», confie-t-elle à propos de la Fondation DHC/ART.

Son passé d'artiste a aussi trouvé son prolongement dans la nouvelle boîte de production PHI, entité distincte de la Fondation, toujours sous l'égide de Mme Greenberg, mais qui fonctionne cette fois à but lucratif. Laboratoire d'art pour la musique, le film, la vidéo, PHI s'est engagée dans des productions aux horizons divers, d'un film du Québécois Denis Villeneuve à la musique de l'artiste britannique Yoav, qui assurera d'ailleurs la première partie de la nouvelle tournée de Tori Amos. Un autre édifice du Vieux-Montréal en voie de rénovation abritera plus tard une salle de concert, des studios d'enregistrement et un restaurant.

Visiblement, la mécène née à Ottawa a totalement adopté Montréal.

«*Quand j'ai eu cette idée [de fondation], j'étais très contente de voir que les artistes avaient envie de venir à Montréal. C'est une ville où il y a beaucoup de curiosité pour les arts. J'étais ravie que Marc Quinn dise oui. J'espère qu'on va lui réserver un bon accueil — le milieu, le public...*»

Et ici, encore une fois, c'est la femme de cœur et l'esthète qui prennent le pas sur la femme d'affaires à l'imposante stature.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390